

ÉCITÉ ÉDUCATIVE

Vol.2 No 1

Septembre 1986

La revue des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente de l'U. de M.



ANINE ANTOINE JOCELÈNE ANTOINE NICOLE ARMSTRONG FRANCINE AUTHIER CLAUDETTE BANVILLE
AND JACQUES BELANGER MONIQUE BELANGER LOUISE BELZILE PHILIPPE BENSIMON DIANE BERGERON
ANCHARD MIREILLE BOIVIN CHRISTINE BONENFANT SUZANNE BONNEVILLE LYNN BONNOYER ARLETTI
DELEINE BOURGET LISE BRASSARD DANIEL BROUILLETTE CHRISTIANE CARON LOUISE CARON MICHEL
D MICHELLE CHRETIEN TANYA CLAESSENS GASTON CLOUTI ER TENKOUDOUGOU COMPAOR CHA
DURTEMANCHE MARIE-CLAIRE COUTU YVETTE COUTURIER CAROLLE DALLAIRE DIANE DE CE
BYON DANIELLE DROUIN PIERRE DUFRESNE DIANE DUGU AYCOLETTE DUHAMEL LISE DU
E-JEANNE FAUTEUX NICOLE FISETTE CLAUDE FLEURENT CLAUDETTE FLEURY ROGER
EAULT DIANE GAUTHIER LOUIS GAUTHIER FRANCO LISE GIASSON GUY GI
E GREGOIRE GEORGES GREGOIRE RENE GRIMARD MICHEL GROULX
ARDY MARYSE HARRISON SERGE HEBERT LOUI SE HENAIRE PAUL-Y
LES ANNE-NELLY JEAN-MARY LUCE JEANN OTTE MARIE-IMMA JEA
ABELLE EMILE LABRIE MICHEL LAFOND GINE ONTAIN DENISE LAFC
AMOUREUX CLAUDETTE LANGLOIS MARIELLE GLOIS JOCELYNE LA PIE
-MAY LAUZIER CLAIRE LAVALLEE PIERRE LAV LEE FABIENNE LAVOIE
IERRE LEDUC DIANE LEGAULT DIANE LEGER MANON LEGER ODETTE L
IERRE LEVESQUE DENISE LOISELLE ANITA LO RANGER CLAUDETTE MAC
JANINE MALABOSSA MATHILDA MALHAME LO R R AINE MARTEL MONIQUE MAI
YERS MONIQUE MICHAUD SUZANNE MICHA UD CH RISTIANE MIGNAULT REAL MI
ETTE NEREE FRANCINE OUMET GISELE PINCH AUD M ARCELLE PAQUET LOUISE PAG
RE-LOUIS MADELEINE PLANTE PAULINE PLOU RDE CELINE POULIN NC
MADELEINE RICHARD LISE RIVARD IRENE ROBILLA AN-GUY ROUILLARD FI
LNIER DANIEL SAURETTE LISE SAVARD MURIELLE SCHINCK ANGELE SC
EAU DIANE SAINT-HILAIRE LISE SAINT-MICHEL LYDIA SAINT-PIERR
T CLAIRE TREMBLAY LISE TRUDEL DIANE TU RCOTTE MARJOL
E-ANNE VIGNOLA MADELEINE VINCENT LAN DIANE WI
RTHE ALEXANDRE LOUISE ALLARD JEA NINE ANTOII
TTE BANVILLE SYLVIE BANVILL E MARCEL B
EAU MARIE BELAND JACQ UES BELAN
ANE BERGERON GAETAN BERNIER D
YMONDE BLAIS LISETTE B LANCHARI
ILLE LYNN BONNOYER ARLETTE
URBEAU JOHANNE BOURBC
ILLETTE CHRISTIANE CARC
GNE JACQUES CHA BON
NYA CLAESSENS GA
YNE CORBEIL
TTE COURTE
-CLAIRE CO

«La Cité éducative, c'est tous les groupes, associations, syndicats, collectivités locales, corps intermédiaires, qui doivent prendre en charge, pour leur part une responsabilité éducative...»

«La Cité éducative implique que puissent être mis à la disposition de chaque citoyen les moyens de s'instruire, de se former, de se cultiver à sa propre convenance.»

Edgar Faure, Apprendre à être

Notre revue fait peau neuve! Pour souligner sa première année d'existence et la parution de son cinquième numéro, elle porte maintenant un nouveau nom, plus conforme à sa raison d'être.

À l'écoute de tout ce qui se dit et se fait dans le domaine de l'éducation des adultes, plus particulièrement à l'Université de Montréal, *CITÉ ÉDUCATIVE* est la revue officielle de l'Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente (A.G.E.E.F.E.P.) de l'Université de Montréal.

***CITÉ ÉDUCATIVE* se veut d'abord et avant tout l'instrument privilégié de liaison entre ses 12 000 membres. C'est pourquoi votre participation est non seulement souhaitée mais indispensable. N'hésitez pas à nous contacter.**

L'équipe de rédaction

Les locaux de l'AGEEFEP sont situés au 265 ouest, avenue Mont-Royal, 2e étage,

tél. : (514) 842-3678

SOMMAIRE



DIRECTEUR:

Robert Martin

RÉDACTRICE EN CHEF:

Francine Saint-Laurent

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION:

Maude Hervé

ADMINISTRATEUR:

Denis Sylvain

COLLABORATEURS:

Daniel Baril, Diane de Bonville, Yolande Fahndrich, Louise Leclair, Francine Ostiguy, Ginette Robillard, Sylvie St-Germain.

CONCEPTEUR GRAPHIQUE:

Liliane Bedey

COLLABORATEUR ET MONTEUR GRAPHIQUE:

Laurent Spivirti

PHOTOGRAPHES:

René De Carifel, Claude Le Bel

PHOTOCOMPOSITION:

Composition Solidaire,
Photocomposition Tréma

IMPRESSION:

Imprimerie Jacques-Cartier

PUBLICITÉ:

Accès Media 287-1182

TIRAGE:

12 000 exemplaires

PAGE COUVERTURE:

Les 223 bacheliers et bachelères de la FEP — 1985.

La revue de l'Ageefep est la revue officielle de l'Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal. — Adresse: C.P. 6128, Succ. A, Montréal, H3C 3J7 — Tél.: (514) 842-3678. Tout texte ou illustration publié dans *Cité Éducative* peut être reproduit avec mention obligatoire de sa source. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec et Bibliothèque nationale du Canada, 3e trimestre 1985.

Port payé à Montréal, courrier de 2^e classe. Autorisation en cours.

Plume libre	4
Éditorial	6
Affaires académiques	8
Services aux étudiants	12
Entrevue	16
Hors campus	20
Vos droits	21
Certificat	26
Chronique santé	32
Culture	34

12



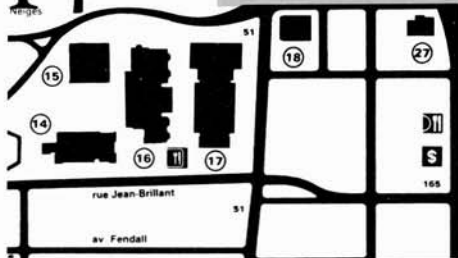
De nouveaux développements dans le dossier de la création d'un centre de services spécialement conçus pour les étudiant-e-s de la FEP.

16



Une entrevue avec M. Charles Widmer, responsable de programme à la FEP, sur le projet de reconnaissance des acquis

14



Carte de l'Université de Montréal

27



Une première! La collation des grades pour 223 bacheliers de la FEP.

PLUME LIBRE

La section Plume Libre est réservée aux opinions de nos lecteurs. Toutes les lettres seront publiées, à condition qu'elles soient signées et qu'elles respectent une certaine éthique. Nous nous réservons cependant le droit d'abréger les textes trop longs. L'Ageefep n'endosse pas nécessairement les opinions exprimées dans cette rubrique.

Aux responsables de l'AGEEFEP,

Bravo pour tous les efforts que vous avez fournis afin de faire naître cette nouvelle collation des grades! Vous savez instaurer la fierté chez les étudiants adultes mais également les supports dans leurs démarches. Cette soirée a été une réussite: il y régnait une grande fébrilité.

Qu'il fait bon de savoir que vous défendez nos intérêts!... et que vous innovez! Tous mes remerciements! ■

Pierre Gasse
Montréal, 20 juin 1986.

A qui s'adressent les programmes courts?

Dans l'article intitulé « Le bon sens des étudiants et étudiantes », publié dans la Revue de l'AGEEFEP de mars 1986, il est mentionné que « de plus en plus d'étudiant-e-s adultes s'inscrivent à la FEP à temps plein. Des étudiant-e-s qui, comme les autres, ne s'inscriraient pas à un programme de baccalauréat doté d'un enseignement et d'un esprit qui demeurent contre toute attente

conçus pour les étudiants réguliers. »

Ce que j'aimerais qu'on m'explique, c'est la différence entre un étudiant à temps plein et un étudiant régulier. Quant à moi, c'est du pareil au même.

Ceci dit, il m'apparaît pour le moins injuste qu'un étudiant puisse s'inscrire à la FEP à temps plein et « coller » trois certificats pour obtenir un baccalauréat alors qu'un autre doit suivre le programme dit régulier. Avec l'expérience que j'ai des cours dispensés à la FEP, il ne fait aucun doute dans mon esprit que ceux-ci sont conçus et destinés à 99 % à des étudiants ayant déjà un baccalauréat et qui désirent parfaire leurs connaissances dans un domaine spécifique (20 % des étudiants de la FEP) ou encore à des étudiants qui ne peuvent suivre un programme régulier à temps plein à cause de contraintes de travail ou familiales (40 % des étudiants). Comprenons-nous bien: l'obtention d'un certificat ou d'un baccalauréat par cumul de certificats est définitivement LA solution pour les étudiants à temps partiel et cela répond vraiment à un besoin. Par contre, il n'y a aucune raison qu'un étudiant à temps plein soit exempté du programme régulier, quitte à lui donner l'équivalent d'un certificat pour chaque tranche de 30 crédits qu'il aura complétée s'il décide d'abandonner avant

l'obtention du baccalauréat. Inversement, les crédits obtenus dans un programme de certificat devraient automatiquement être comptabilisés si l'étudiant décide de s'inscrire à un programme régulier, pour autant qu'ils soient conformes au diplôme envisagé, comme par exemple, un certificat en santé et sécurité au travail dans un baccalauréat en relations industrielles.

Je partage cependant les craintes du Conseil des universités quand on en est rendu à offrir des micro-programmes (MP) ou des certificats d'études individualisées (CEI). À mon sens, obtenir un « papier » universitaire pour 8 ou 15 crédits comme dans un MP ou permettre à l'étudiant de se choisir des cours ici et là dans l'université entraîne une sérieuse dilution de la qualité de l'enseignement reçu.

L'autre argument du Conseil des universités est que l'existence des programmes courts draine des capitaux qui devraient être utilisés pour les programmes classiques (et j'en conviens, prioritaires) de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat. Par contre, il n'est pas nécessaire d'être un Ph.D. en finance pour comprendre que si la répartition de l'enveloppe globale pour le financement des universités se fait per capita, les programmes qui rejoignent plus d'étudiants recevront plus d'argent. La solution n'est pas l'élimination des pro-

grammes de certificat mais plutôt une répartition des fonds en fonction du nombre total de crédits dispensés par une institution à sa clientèle. Il ne resterait qu'à déterminer quelle fraction d'un dollar pourrait aller à chaque cycle d'études universitaires. Le gros bon sens nous dit qu'un crédit de doctorat vaut plus qu'un crédit de maîtrise qui vaut plus qu'un crédit du premier cycle! Pour moi, un crédit de certificat devrait être équivalent à un crédit de baccalauréat. Avant de recommander le démantèlement des programmes de certificat, le Conseil des universités devra procéder à une étude approfondie et surtout objective de ceux-ci. Il y a place à amélioration dans les exigences des programmes et la qualité de l'enseignement et cela représente la priorité majeure pour la survie des certificats. Néanmoins, ceux-ci correspondent à un éminent besoin de formation de niveau universitaire pour une clientèle bien spécifique. De toutes façons, les programmes de certificat de la FEP sont au moins aussi bon que les diplômes obtenus par correspondance d'universités reconnues telles Waterloo ou la Télé-Université! ■

Pierre Drolet, ing.
étudiant à la FEP.



JUDITH BEULAC,
JOSÉE DESROSIERS,
SYLVIE GIROUX,
LOUISE ROBERGE
RICHARD ET
MARYSE LAFORTUNE
REÇOIVENT DES PRIX
D'EXCELLENCE.



Maryse Lafortune, étudiante à la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal a mérité l'un des deux prix d'excellence de la revue Travail et Santé. Une bourse de 500,00 \$ lui a été accordée pour sa revue de la documentation scientifique concernant les risques d'accidents dans le domaine de l'agriculture.

La remise des prix avait lieu dans le cadre du congrès de l'Association pour l'hygiène industrielle du Québec (AHIQ). Le jury était composé de Félix Maltais, directeur général d'Hebdo-Science, Guy Arbour, directeur général de l'AC-FAS et Robert Richards, Jan-Erik Deadman et Michel Gérin, respectivement directeur général, rédacteur en chef et rédacteur scientifique de la revue.



C'est dans le cadre de l'Année de la jeunesse et de la Semaine de la santé et de la sécurité au travail que la revue Travail et Santé avait lancé ce concours en octobre dernier, invitant les étudiants à soumettre des articles dans le domaine de la santé du travail ■



Quatre étudiantes en relations publiques à la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal ont remporté le prix Paul Dumont-Frenette, décerné par la Société des relationnistes du Québec (SRQ).

C'est la première fois que l'Université de Montréal emporte les honneurs de ce méritas. Les quatre lauréates, Judith Beaulac, Josée Desrosiers, Sylvie Giroux et Louise Roberge-Richard ont réalisé un ingénieux plan de communication pour l'exposition Juan

Mirò, événement majeur du Musée des Beaux-Arts de Montréal qui se tient jusqu'au 5 octobre prochain. Ce concours annuel de la Société des relationnistes du Québec, instauré en 1978, vise à encourager les étudiants et étudiantes en relations publiques à présenter un programme de communication qui s'applique à un projet puisé en milieu québécois.

La remise du prix, une bourse de 500,00 \$, a eu lieu en mai dernier, dans le cadre du congrès de la SRQ ■

_____ Pour atteindre _____ l'excellence _____ en éducation _____ des adultes _____ à l'université, _____ il faudra...

Depuis le début de l'année, deux rapports traitant de l'éducation des adultes et de la formation courte à l'université sont venus, coup sur coup, alimenter un débat qui touche de très près les membres de l'AGEEFEP: la place de l'éducation des adultes dans notre société.

Le premier de ces rapports, l'avis final du Conseil des Universités intitulé «La formation courte dans les universités», reconnaît finalement l'apport extrêmement valable des programmes de formation courte offerts par les universités québécoises.

Le second document «Éducation permanente et éducation des adultes à l'Université de Montréal» aussi appelé rapport Ménard, a été adopté par l'Université de Montréal en décembre 1985. Il nous touche d'encore plus près.

Dans ces deux rapports, on souhaite une plus grande ouverture des universités aux adultes, un assouplissement des programmes de baccalauréat dans le sens d'une plus grande polyvalence et la création de nouveaux baccalauréats répondant mieux aux besoins de la clientèle adulte.

À cela, nous ne pouvons qu'applaudir. D'ailleurs l'Université de Montréal a déjà sur la table un projet portant sur la possibilité d'offrir deux nouveaux types de baccalauréat, l'un pluridisciplinaire et l'autre polyvalent avec mention du domaine d'étude.

Les deux rapports se rejoignent aussi sur le manque de ressources humaines et matérielles actuellement offertes aux étudiants adultes dans les universités.

De son côté, le Conseil des universités souligne que l'accès aux ressources tant humaines que matérielles constitue dans plusieurs établissements l'une des faiblesses les plus marquées de la formation courte.

«On est loin d'une situation où les étudiants adultes se verraient offrir le même accès que les autres clientèles «aux équipements, aux services, aux bibliothèques et surtout aux professeurs réguliers.»

Le Conseil demande donc aux universités d'associer les professeurs réguliers dans l'organisation et l'enseignement des programmes courts.

L'AGEEFEP, selon les vœux exprimés par les participant-e-s à son Congrès, endosse ces recommandations et demande à l'Université de Montréal d'y donner suite, de dresser un calendrier de réalisation et d'établir clairement les étapes.

La consultation effectuée par le Conseil des universités a aussi permis de constater le peu d'information disponible sur des questions aussi importantes que les taux d'abandons, les causes d'échecs et la durée des études.

«Tout cela témoigne d'un certain relâchement dans la gestion des dossiers des étudiants et sans doute aussi dans l'encadrement qui leur est fourni.»

Selon une étude de la clientèle de la Fep (automne 1985), 45,3% des étudiant-e-s inscrit-e-s ont comme objectif de terminer un baccalauréat à temps partiel. L'expérience démontre, cependant, que bien peu d'entre eux y arriveront.

Il convient alors de se demander pourquoi les étudiant-e-s ne réalisent pas leurs objectifs et si tous les efforts sont faits pour qu'ils y parviennent.

LAGEEFEP recommande donc que l'Université de Montréal entreprenne, en collaboration avec le Bureau de recherche de la Fep, une étude sur des questions aussi importantes que les taux d'abandons, d'échecs et la durée des études.

Nous devons obtenir ces renseignements qui permettront à l'ensemble des intervenants d'aider réellement les étudiant-e-s à réaliser leur aspirations dans le cadre de la formation universitaire.

Il nous faut également rappeler la nécessité de connaître les besoins de la société québécoise auxquels l'éducation des adultes doit répondre.

Dans son étude préliminaire parue en août 1985, le comité ad hoc du Conseil des universités soulignait avec justesse que la détermination des besoins auxquels veut répondre la formation courte demeure un objet d'étude à la fois «diffus et vaste que le Comité ne peut réaliser dans le contexte et le temps qui lui sont impartis».

De fait, il n'existe aucune étude systématique et complète englobant les informations de base préalables à une telle investigation. (par exemple, le passé scolaire de l'étudiant, son statut, sa fonction d'emploi, etc.)

En conséquence, nous demandons au ministre de l'Éducation de faire en sorte que soit entreprise une étude socio-économique des besoins de la collectivité québécoise en rapport avec la formation des adultes à l'université.

En plus de tenir compte des besoins des adultes, cette étude devrait recenser les besoins actuels et futurs des organismes sans but lucratif, des groupes socio-économiques, du milieu des affaires ainsi que des organismes publics et professionnels.

Robert Martin,
Président

POURQUOI UN PLAN DE COURS ?

Au début de la session, le professeur devrait remettre à sa classe un plan de cours. Sinon, il est important de lui suggérer fortement d'en remettre un.

Le regroupement des associations étudiantes universitaires du Québec (le RAEU) a préparé un dépliant sur le sujet. Nous en reproduisons ici l'essentiel.



Le plan de cours permet de savoir précisément ce que comporte le cours : les objectifs, le contenu, le cheminement, les modalités d'évaluation. On pourrait le comparer à un « contrat » entre le professeur et les étudiants.

Le plan de cours est un excellent cadre de référence pour les étudiants. Il leur

permet notamment de mieux organiser leur session et de vérifier si les objectifs du cours ont bien été atteints.

Dès le moment où les étudiants reçoivent le plan de cours, ils doivent prendre le temps d'en discuter entre eux et avec le professeur. Il ne s'agit pas uniquement de discuter des dates d'exams. Il peut y avoir des précisions à

apporter sur les nombreux éléments qui constituent un bon plan de cours.

Prendre la peine de discuter du plan de cours permet d'établir un premier dialogue entre le professeur et les étudiants. Cela peut permettre aussi d'éviter les mauvaises surprises qui surgissent à la suite de malentendus... Ces questions pourront peut-être vous mettre sur une piste! ■

Vérifiez d'abord si ces éléments sont présents dans le plan de cours :

		Oui	Non
Le but du cours	1. Y a-t-il un objectif général à ce cours?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	2. Est-ce que le lien de ce cours avec le programme d'études est clairement établi?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'objectifs du cours	1. A-t-on défini clairement les objectifs spécifiques du cours?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	2. Énonce-t-on précisément ce que l'on attend de l'étudiant à la fin de son cours ou à chacune des étapes de sa progression?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	3. Est-ce que l'on établit clairement comment l'étudiant pourra utiliser les connaissances acquises dans ce cours?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

La description du contenu		Oui	Non
Les activités d'enseignement et d'apprentissage	1. Est-ce que le contenu du cours reflète bien les objectifs poursuivis ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	2. Les éléments de contenu du cours sont-ils présentés de façon détaillée et structurée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	3. Les problématiques importantes du domaine concerné sont-elles couvertes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	4. Le contenu du cours est-il bien réparti sur le trimestre ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'évaluation	1. A-t-on spécifié les moyens qui seront utilisés pour permettre à l'étudiant de réaliser les objectifs du cours : laboratoires, discussions, exercices individuels, cours magistraux, visites, séances de projection, lectures, travaux en équipe, etc. ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	2. A-t-on spécifié le matériel nécessaire à la réussite du cours et, si besoin est, les normes d'utilisation du matériel employé par les étudiants ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	3. La liste des activités est-elle accompagnée d'un calendrier fixant les dates des travaux à remettre et des examens ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	4. Y-a-t-il des sources de documentation mises à la disposition des étudiants : bibliographie, documents audiovisuels, rapports de recherche ; le nom des personnes ressources à contacter ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

LA LIBRAIRIE




**Venez voir
la nouvelle
librairie !
Enfin on peut
y bouquiner !
Profitez de
nos ouvertures
en soirée !**

Heures d'ouverture

Pavillon Jean-Brillant
lundi au jeudi de 9 h à 21 h
vendredi de 9 h à 17 h
(du 8 au 26 septembre 1986)
☎ 343-7362

Pavillon principal
lundi au jeudi de 9 h à 21 h
vendredi de 9 h à 17 h
☎ 343-6210


Spécial rentrée
20% de réduction
sur les dictionnaires
(Petit Larousse, Petit Robert,
Le Bon Usage,
Robert & Collins, etc.)



Nouveautés • romans format de poche • romans • revues

1 Bibliothèques

Les étudiants peuvent fréquenter gratuitement toutes les bibliothèques de l'U. de M. à condition d'en observer les règlements généraux.

a) Bibliothèques des sciences humaines et sociales
Pavillon Lionel-Groulx, salle 2137
Tél. : (514) 343-7430

Heures d'ouverture :
9 h 00 à 23 h 00 lundi à jeudi
9 h 00 à 19 h 00 vendredi
9 h 00 à 17 h 00 samedi
13 h 00 à 17 h 00 dimanche

Service offert :
La carte d'étudiant permet d'emprunter des volumes pour deux semaines.

b) Bibliothèque para-médicale
Pavillon Marguerite d'Youville
2375, Chemin de la Côte
Sainte-Catherine, salle 2120
Tél. : (514) 343-6180

Heures d'ouverture :
9 h 00 à 23 h 00 lundi à jeudi
9 h 00 à 19 h 00 vendredi
9 h 00 à 17 h 00 samedi
13 h 00 à 17 h 00 dimanche

Service offert :
La carte d'étudiant permet d'emprunter six volumes pour deux semaines.

c) Bibliothèque de la santé
Pavillon principal
2900, boul. Edouard-Montpetit,
salle L 623
Tél. : (514) 343-6826

Heures d'ouverture :
8 h 00 à 22 h 45 lundi à jeudi
8 h 00 à 18 h 45 vendredi
10 h 00 à 17 h 00 samedi
12 h 00 à 17 h 00 dimanche

d) Bibliothèque de droit
Pavillon Maximilien-Caron
2101, rue Marie-Guyard, salle 4431
Tél. : (514) 343-7095

Heures d'ouverture :
9 h 00 à 23 h 00 lundi à vendredi
9 h 00 à 18 h 00 samedi
11 h 00 à 18 h 00 dimanche

Services :
Consultations de volumes sur place seulement.

e) Bibliothèque E.P.C. (éducation, psychologie, communication)
Pavillon Marie-Victorin
90, avenue Vincent d'Yndy, salle G305
Tél. : (514) 343-7445

Heures d'ouverture :
9 h 00 à 22 h 45 lundi à vendredi
9 h 00 à 18 h 45 vendredi
11 h 00 à 17 h 00 samedi
13 h 00 à 17 h 00 dimanche
La carte d'étudiant permet d'emprunter six volumes pour quatre semaines.

2 Librairies

a) Librairie du Pavillon 3200
3200, rue Jean-Brillant, salle 1315
Tél. : (514) 343-7362

Heures d'ouverture :
9 h 00 à 17 h 00 lundi au vendredi

Services :
Vente de volumes de droit, sciences sociales, sociologie, criminologie, etc.

Modalités de paiement :
Comptant, chèque avec carte d'identité et cartes de crédit Visa et Master Charge.

Stationnement :
Étagé sur rue Jean-Brillant.

b) Librairie du Pavillon principal
2900, boul. Edouard-Montpetit,
salle L 315
Tél. : (514) 343-6210

Heures d'ouverture :
9 h 00 à 17 h 00 lundi au vendredi
9 h 00 à 21 h 00 jeudi

Services :
Vente de volumes de médecine, chimie, gestion de santé, etc.

Modalités de paiement :
Comptant, chèque avec carte d'identité et cartes de crédit Visa et Master Charge.

Stationnement :
Sur la rue Edouard-Montpetit.

c) COOP de l'École des HEC
5255, avenue Decelles, sous-sol
près de l'entrée principale
Tél. : (514) 343-6400

Heures d'ouverture :
8 h 00 à 20 h 30 lundi au vendredi
8 h 30 à 17 h 00 samedi
12 h 00 à 17 h 00 dimanche

Services :
Vente de volumes de gestion et autres types.

Modalités de paiement :
Comptant, chèque avec carte d'identité. Pas de carte de crédit. Réduction de 7 à 15 % si on a la carte de membre COOP.

3 Liste des salles de cours

Tous les étudiants inscrits recevront par courrier la liste des locaux et des pavillons où se donnent les cours. Ceux qui ne l'auront pas reçue avant leur premier cours sont invités à appeler au numéro (514) 343-6090.

4 Stationnement

Les étudiants peuvent garer leur voiture dans les parcs de stationnement de l'Université aux tarifs de 4,00 \$ le jour et 3,00 \$ après 16 h 00 dans les permis « C ».

Tél. : (514) 343-6942

Heures d'ouverture pour renseignements : 9 h 00 à 17 h 00

5 Carte d'étudiant

Étudiants réguliers et étudiants libres
Tous les étudiants inscrits recevront du Bureau du registraire leur carte d'étudiant par la poste.

Bureau du registraire :
dossiers des étudiants
tél. : (514) 343-6121

Étudiants réguliers
— Une deuxième carte, celle des Services aux Étudiants (SAE) sera exigée de l'étudiant régulier pour participer aux différentes activités organisées par les SAE.

— Les étudiants réguliers obtiendront cette deuxième carte en se présentant à la Régie du Centre d'éducation physique et des sports (CEPSUM), du lundi au vendredi, de 8 h 00 à 21 h 00.

Tél. : (514) 343-6150.

6 Suppression de cours

Avant d'offrir un cours, la Faculté de l'éducation permanente (FEP) doit s'assurer d'un nombre minimum d'inscriptions. Si ce nombre n'est pas atteint, la FEP avise l'étudiant de la suppression du cours et rembourse les frais de scolarité.

LES SAE INJECTENT 12 000 \$ DANS UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ

■ Francine Saint-Laurent



Tout porte à croire que le centre de services que l'AGEEFEP tente de mettre sur pied verra le jour dans un avenir rapproché. En effet, les négociations en cours depuis presque un an viennent d'aboutir à un accord avec les Services aux étudiants (SAE) qui acceptent d'investir 12 000 \$ pour réaliser une étude de faisabilité portant sur la création d'un centre de services.

Les services aux étudiants, tels que constitués actuellement ne répondent pas ou très peu aux besoins des étudiant-e-s adultes, et cela, toutes les études le confirment. Une enquête, effectuée en 1979 par le centre de recherche de la FEP indique notamment que 48 pour cent des étudiants adultes ne sont pas au courant qu'ils paient une contribution aux S.A.E.; 81 pour cent ne connaissent pas le montant de cette contribution. Une autre étude effectuée cette fois-ci par la direction des S.A.E., en 1985, confirme ces conclusions et dévoile le faible taux de participation des étudiants adultes à ces mêmes services.

« Une meilleure adéquation entre les services aux étudiant-e-s de la Faculté de l'éducation permanente et les besoins qu'ils ont exprimés est l'un des dossiers prioritaires de l'AGEEFEP. Cela fait suite à des recommandations précises endossées au Congrès de 1985, » soutient Jean-Pierre Vézina, le responsable du dossier pour l'AGEEFEP.

Depuis ce temps, d'intenses négociations ont eu lieu entre l'AGEEFEP, la direction des S.A.E. et la FAECUM

(Fédération des associations des étudiants du campus de l'U. de M.) où l'on admet le principe selon lequel ceux qui financent les services doivent aussi en profiter.

C R É A T I O N D E N O U V E A U X S E R V I C E S

« En analysant les résultats d'un sondage maison réalisé par l'AGEEFEP à la fin de la session d'hiver 1985, l'idée nous est venue de créer un centre de services, véritable centre communautaire qui comblerait les besoins des adultes tout en constituant un lieu physique où il ferait bon se retrouver. »

O B T E N I R D E S D O N N É E S C O N C R È T E S S U R L E S C O Û T S D E S S E R V I C E S

« La première démarche pour asseoir notre projet, confie Jean-Pierre Vézina, était d'obtenir des données bien concrètes sur les coûts engendrés par chacun des services. Ces informations nous seront fournies par l'étude de faisabilité qui nous permettra de négocier nos demandes sur des bases solides.

L'étude de faisabilité doit contenir une prévision des revenus, des dépenses, des coûts d'immobilisation et des espaces requis pour chacun des services. Pour la réaliser, l'AGEEFEP a retenu les services d'un diplômé de l'école des HEC. L'étude devrait être complétée quelques semaines avant le dépôt du budget global des S.A.E., c'est-à-dire en mars 1987, juste à temps pour y apporter des modifications pour l'année académique 1987-88.

T R A I T E M E N T D E T E X T E E T C E N T R E D E D O C U M E N T A T I O N

Tel que conçu actuellement, le projet du centre de services pour les étudiant-e-s adultes regrouperait un café-bar étudiant, un service de traitement de texte, de dactylographie et de photocopie, des salles d'étude pour le travail de groupe, un mini-centre de documentation et un service de placement.

Ce serait également un bureau d'information et d'accueil où les étudiants et les étudiantes obtiennent l'assistance de leur association pour acheminer à la Faculté les demandes d'information ou les plaintes concernant les salles de cours, les relations avec les chargés de cours et avec l'administration ou pour régler tout autre problème.

De plus on y aménagerait un centre de documentation équipé des recueils de textes et des documents nécessaires aux cours, qui sont souvent difficiles à trouver en bibliothèque.

« Les étudiants et les étudiantes de l'éducation permanente veulent se sentir comme faisant vraiment partie de l'Université, soutient Jean-Pierre Vézina; le projet a été élaboré dans ce sens. »

« L'hypothèse la plus plausible à l'heure actuelle, ajoute-t-il, c'est que le centre de services soit situé dans les locaux de l'actuel centre communautaire de l'U. de M., rue Edouard-Montpetit. Ce qui permettrait à l'AGEEFEP d'y aménager ses locaux et se rapprocher davantage de ses membres. C'est une histoire à suivre. »

« Ceux qui financent les services doivent aussi en profiter »

Un mémoire préparé par la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CREPUQ) sur les perspectives des S.A.E. pour les années 1975-1980, fait état de la philosophie des services aux étudiants : « Les services aux étudiant-e-s ont un rôle à remplir, qui est complémentaire de celui que joue le secteur académique. Son mandat est d'offrir des services clairement identifiés répondant aux besoins réels des étudiants ».

Or, en 1984-85, précise Jean-Pierre Vézina, les étudiant-e-s de la Faculté de l'éducation permanente ont fourni directement 384 000 dollars pour des services qu'ils n'ont pratiquement pas utilisés (plus la somme de 200 000 \$, calculée per capita, ajoutée par le ministère de l'Éducation).

Actuellement, les Services aux Étudiants disposent d'un budget de 5,8 millions de dollars qui provient de trois sources. La moitié des revenus est tirée en partie d'une subvention du ministère de l'Éducation du Québec et des revenus générés par les services eux-mêmes. L'autre moitié est constituée de la contribution de 4,00 \$ par crédit prélevée sur les frais de scolarité de tous les étudiants, sauf ceux qui suivent leurs cours en dehors du campus.

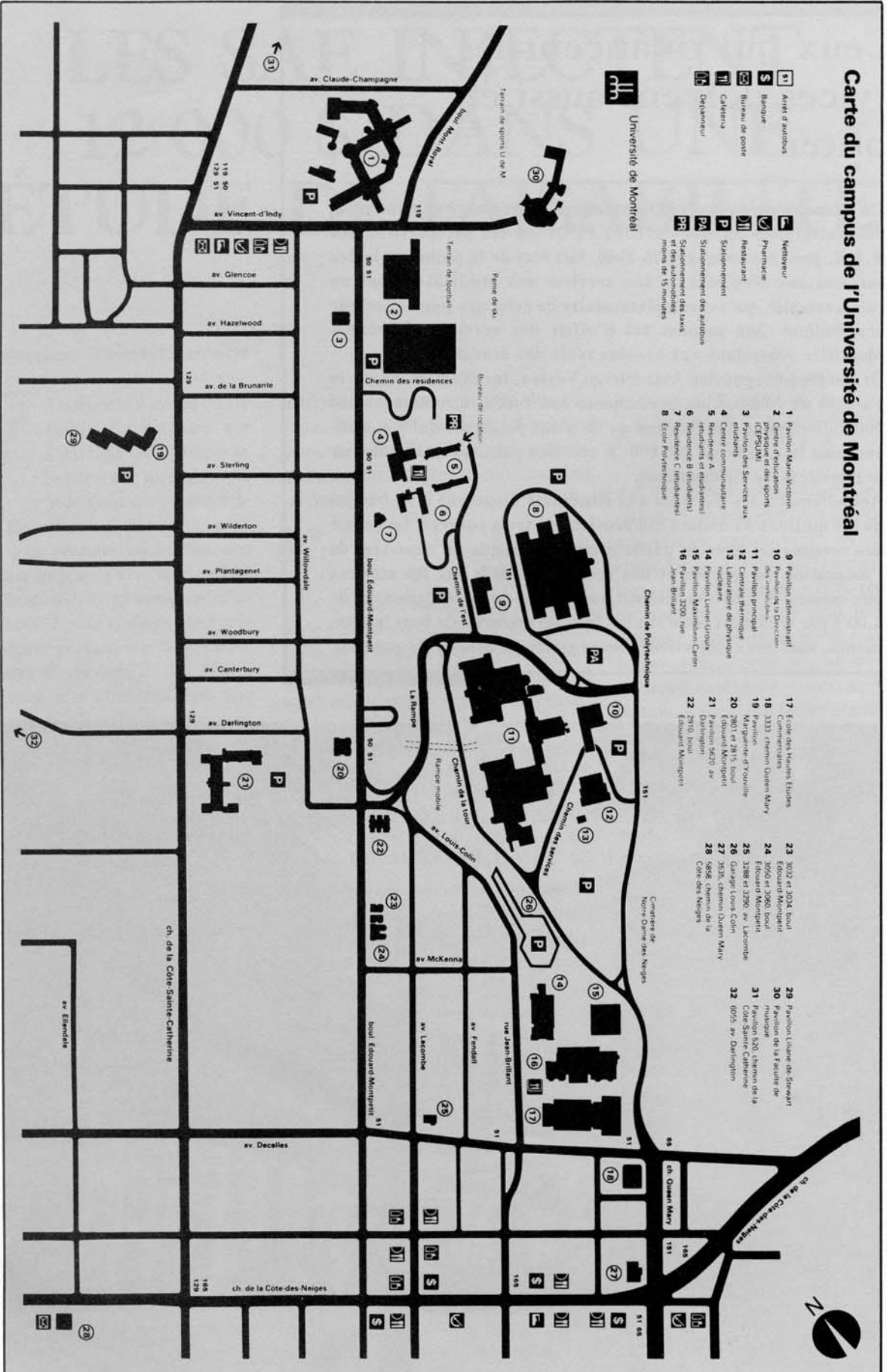
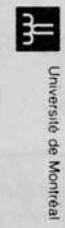


Carte du campus de l'Université de Montréal

- 51** Aériel d'autobus
- S** Banque
- 23** Bureau de poste
- 11** Cafeteria
- 10** Dépenseur
- U** Nettoyeur
- Ph** Pharmacie
- 11** Restaurant
- P** Stationnement
- PA** Stationnement des autobus et des automobiles moins de 15 minutes

- 1** Pavillon Marie-Victoria
- 2** Centre d'éducation physique et des sports (CEPSUM)
- 3** Pavillon des Services aux étudiants
- 4** Centre communautaire
- 5** Residence A (résidence)
- 6** Residence B (résidence)
- 7** Residence C (résidence)
- 8** Ecole Polytechnique
- 9** Pavillon administratif
- 10** Pavillon de la Direction des services
- 11** Pavillon principal
- 12** Centre thermique
- 13** Laboratoire de physique nucléaire
- 14** Pavillon Liener-Groulx
- 15** Pavillon Maximilien-Caron
- 16** Pavillon 3200 rue Jean-Brunet
- 17** Ecole des Hautes Etudes Commerciales
- 18** 3333, chemin Queen Mary
- 19** Pavillon Marguerite-d'Youville
- 20** 2801 et 2815, boul. Édouard-Montpetit
- 21** Pavillon 5620 av. Dawson
- 22** 2910, boul. Édouard-Montpetit

- 23** 3023 et 3024, boul. Édouard-Montpetit
- 24** 3050 et 3060, boul. Édouard-Montpetit
- 25** 3288 et 3290, av. LaCombe
- 26** Garage Louis-Colin
- 27** 3535, chemin Queen Mary
- 28** 4868, chemin de la Côte des Neiges
- 29** Pavillon Liévine-Stewart
- 30** Pavillon de la Faculté de musique
- 31** Pavillon 520, chemin de la Côte-Sainte-Catherine
- 32** 6055, av. Darlington



Vous avez besoin d'informations?

Voici les personnes-ressources à contacter

Certificats	Pour votre programme		Pour votre dossier	
	Responsables	Téléphone	Commis aux affaires académiques	Téléphone
Animation	Louis Plamondon	343-6982	Louise Proulx Morin	343-6843
Créativité : fondements et techniques	Serge Langevin	343-6982	Diane Grandmont Loiselle	343-6843
Criminologie I	Pierre Carrière	343-6982	Diane Bonneau	343-6843
Criminologie II	Pierre Carrière	343-6882		
Culture et civilisation	André Thibault	343-6985	Pierrette Rioux	343-6843
Droit (certificat général en)	Marie-Josée Rivest	343-6514	Manon Rivest Paiement	343-6843
Droit (profil général, affaires, public, social)	Michel Thiénot	343-6975	Manon Rivest Paiement	343-6843
Enseignement du français, langue seconde	Aline Dagenais	343-6985	Louise Proulx Morin	343-6843
Ergonomie	Julio Fernandez	343-6975	Claire Mamane	343-6843
Études de l'environnement	Joseph Zayed	343-6982	Diane Grandmont Loiselle	343-6843
Études individualisées	André Thibault	343-6985	Jocelyne Blanchet	343-6843
Gérontologie	Pierre Brunet	343-6975	Carole Richard (À à H)	343-6843
Gestion des services de santé I	Jean-Claude Cloutier	343-6514	Claire Mamane (I à Z)	343-6843
Gestion des services de santé II	Yvon Couture	343-6514	Jocelyne Blanchet (A à CL)	343-6843
			Johanne Leblanc (CO à I)	343-6843
			Linda Healey (J à O)	343-6843
			Sylvie-Anne Laverdure (P à Z)	343-6843
Information et journalisme	Céline L. Martin	343-6985	Diane Bonneau	343-6843
Publicité	Pierre Loiseau	343-6985	Eva Georgacopoulos	343-6843
Recherche documentaire et rédaction française	Aline Dagenais	343-6985	Louise Proulx Morin	343-6843
Relations industrielles I	Guy Bellavance	343-6514	Hélène Robert Ménard (A à H)	343-6843
Relations industrielles II	Yvan Gauthier	343-6514	Jacinthe Lafortune (I à Z)	343-6843
Relations interpersonnelles	Pierre Carrière	343-6982	Louise Proulx Morin	343-6843
Relations publiques	Louise Gaboury	343-6985	Pierrette Rioux	343-6843
Santé et sécurité du travail	Florian Ouellet	343-6975	Johanne Lemay	343-6843
Sciences de la communication	André Thibault	343-6985	Diane Bonneau	343-6843
Santé communautaire	Evelyne Boulanger	343-6975	Jocelyne Blanchet (A à CL)	343-6843
	Bernard Côté	343-6975	Johanne Leblanc (CO à I)	343-6843
			Linda Healy (J à O)	343-6843
			Sylvie-Anne Laverdure (P à Z)	343-6843
Toxicomanies : prévention et intervention	Louise Nadeau	343-6975	Hélène Coiteux	343-6843
Traduction I	Nicole Roy	343-6985	Jacqueline De Vastey	343-6843
Traduction II				
Microprogrammes				
Droit	Marie-Josée Rivest	343-6514	Manon Rivest Paiement	343-6843
	Michel Thiénot	343-6975		
Environnement et santé	Joseph Zayed	343-6975	Diane Grandmont Loiselle	343-6843
Introduction à la gestion des services de santé	Jean-Claude Cloutier	343-6514	Linda Healey	343-6843
Micro-informatique	Pierre Loiseau	343-6982	Jacqueline De Vastey	343-6843
Perfectionnement des intervenantes ou intervenants auprès des femmes	Claudie Solar	343-6982	Diane Grandmont Loiselle	343-6843
Pratique de la grammaire normative	Thérèse Desjardins	343-6985	Louise Proulx Morin	343-6843
Pratique du français écrit et rédaction	Thérèse Desjardins	343-6985	Louise Proulx Morin	343-6843
Rédaction professionnelle	Aline Dagenais	343-6985	Louise Proulx Morin	343-6843
Sexualité et planification des naissances	Evelyne Boulanger	343-6975	Johanne Leblanc	343-6843
Stratégies de carrière : fondements et pratiques	André Thibault	343-6985	N.	343-6843
Cours de propédeutique				
EDP 0001 Méthode de travail intellectuel	Thérèse Desjardins	343-6985	Michèle Paumier	343-6843
EDP 0005 Notions de physiologie humaine	Florian Ouellet	343-6975	Sylvie Morneau	343-6843
EDP 0981 Notions de mathématiques	Guy Bellavance	343-6514	Hélène Ménard	343-6843
Cours de service AEG	Antonio De St-Jean	343-6982	Michèle Paumier	343-6843
Cours de service APB	Thérèse Desjardins	343-6985	Michèle Paumier	343-6843
Langues				
Anglais	N.	343-6990	Maryse Boucher	343-6843
École française d'été	N.	343-6990	Maryse Boucher	
Activités culturelles				
Les belles soirées et matinées	Judith Vaillancourt	343-5863	Céline Pellerin	343-6843
Étudiants libres			Michèle Paumier	343-6843

DES CRÉDITS POUR L'EXPÉRIENCE !

Nous savons qu'il est désormais possible d'être admis à certains programmes universitaires sans avoir à suivre le traditionnel parcours «secondaire - cegep - université». Plusieurs étudiant-e-s adultes peuvent en effet être admis sur la base d'une reconnaissance de leur expérience antérieure dans le domaine choisi. Depuis quelques années, la Faculté de l'éducation permanente de l'U. de M. tente d'aller plus loin dans la reconnaissance des acquis. Le Conseil de la Faculté a d'ailleurs créé, il y a deux ans, un comité des normes pédagogiques qui, dans son premier rapport d'étape, proposait la mise sur pied d'un projet expérimental en reconnaissance des acquis.

La réalisation de ce projet expérimental se fera au cours du 2e trimestre de l'année scolaire 1986-1987 et impliquera à la fois plusieurs professeurs et étudiants.

Cité éducative a rencontré pour vous M. Charles Widmer, responsable de programme à la Faculté de l'éducation permanente et président du groupe de travail chargé du projet.

Ses propos ont été recueillis par Yolande Fahndrich.

C.E. Avant d'aborder plus précisément le projet expérimental de reconnaissance des acquis, nous aimerions connaître votre définition des acquis et de l'expérience et savoir comment ils sont actuellement transposés dans le dossier académique ?

C.W. Il n'est pas facile de définir les acquis puisqu'ils prennent plusieurs formes. On peut dire que les acquis d'une personne sont ce qu'elle a obtenu de ses expériences et de ses apprentissages tant scolaires qu'extra scolaires.

Dans le cadre de la reconnaissance des acquis, nous nous intéressons principalement à ces acquis extra scolaires, aux connaissances, aux habiletés acquises ailleurs qu'à l'École.

Il faut reconnaître toutefois qu'il est très difficile d'établir une relation entre les acquis dits « expérimentiels » et les acquis scolaires, puisqu'il n'y a pas toujours de correspondance parfaite entre les deux.

Pour le moment, peu de choses se font de façon formelle en ce qui a trait à la reconnaissance des acquis extra scolaires. Une action a été entreprise sur une base expérimentale dans certains cas

très spéciaux. Nous avons, par exemple, accepté dans des programmes d'études des adultes sur la base de leur expérience, mais sans pour autant procéder à une analyse, à une évaluation de cette expérience. Nous voulons, non seulement admettre des adultes sur la base de leur expérience dans des programmes universitaires, mais aussi voir s'il est possible d'aller au-delà de cette phase d'admission. C'est-à-dire, accorder certains crédits sur la base de l'expérience, dans le cadre d'un programme d'études universitaires. Pour l'instant, nous sommes au niveau de l'expérimentation.

C.E. Comment pouvez-vous évaluer ou vérifier les expériences multiples des étudiants-es ?

C.W. Il est possible d'évaluer les connaissances et les habiletés qu'une personne devrait avoir au terme d'un cours ou d'un programme. Dans le système scolaire actuel, ce niveau de connaissances est déterminé par le professeur. Ce que nous voulons faire, c'est mettre

en place des mécanismes qui permettent de vérifier si une personne a ces connaissances, ces habiletés même si celles-ci n'ont pas été acquises à l'école.

Dans un premier temps, il faut déterminer les objectifs d'apprentissage pour les cours susceptibles d'intéresser les adultes ; ensuite, il s'agit de trouver les outils qui permettent à l'adulte d'exprimer son expérience. Enfin nous devons établir des outils d'évaluation.

Il me faut cependant faire une mise en garde. L'expérience a différentes largeurs, différentes profondeurs, différentes polyvalences dont nous devons tenir compte.

Par exemple, je peux travailler pendant dix ans dans une entreprise comme commis, indépendamment de mon initiative, de la confiance en moi et rester stationnaire. Puis je viens à l'université et déclare vouloir me faire reconnaître des acquis. C'est limité. Par contre, si je suis capable de développer la capacité d'analyse, la capacité de synthèse ou de mémorisation, de compréhension, de lecture, je possède alors des apprentissages transférables. Prenons un autre exemple : j'ai travaillé au service du personnel pendant dix ans, à un premier

palier comme technicien, à un deuxième comme professionnel, à un troisième palier comme cadre, puis peut-être dans des entreprises de taille différente. Je peux dire que mon expérience est qualifiée, valable.

■ C.E. Peut-on espérer que la reconnaissance des acquis devienne un objectif de l'U. de M. ?

C.W. Nous avons pour objectif final d'élargir les mécanismes d'accueil pour les étudiant-e-s adultes. Comme vous le savez, ces mécanismes sont passablement souples à l'U. de M. puisque le règlement pédagogique cadre prévoit déjà une possibilité d'exemption allant jusqu'à 15 crédits pour un certificat, et à 45 pour le baccalauréat.

Cependant, les programmes d'études ne sont pas pensés en fonction de reconnaître les acquis et c'est à ce problème que nous voulons nous attaquer par le biais de la détermination d'objectifs d'apprentissage par programmes et par cours et en offrant aux étudiant-e-s des outils qui faciliteraient la préparation du dossier dans lequel les expériences sont explicitées et analysées.

Actuellement, des expériences se font de façon sporadiques avec les moyens du bord. Nous voulons aller plus loin, de façon plus systématique.

■ C.E. Le projet expérimental qui sera mis sur pied d'ici quelques mois permettra-t-il justement d'aller plus loin dans la reconnaissance des acquis ? Quelles en seront les principales étapes ?

C.W. Ce que nous voulons faire présentement ce n'est pas reconnaître effectivement des acquis, mais des expériences qui nous permettraient de mettre au point des outils validés, fiables, applicables ensuite aux autres candidats. Nous allons choisir un certain nombre de cours, neuf cours dans trois programmes, trois cours par programme, sur la base de cours obligatoires ou de cours optionnels, de cours théoriques ou de cours pratiques. La première opération

consistera pour les professeurs à déterminer les objectifs d'apprentissage de chacun de ces cours. Dans un deuxième temps, les candidats seront appelés à développer, pour chacun des cours, ce que l'on appelle un mini porte-folio. C'est-à-dire que l'étudiant aura devant lui les objectifs d'apprentissage du cours et il lui sera demandé, selon une échelle graduée de un à cinq : est-ce que vous croyez détenir telle connaissance, telle habileté ? Est-ce à la suite d'un travail que vous avez fait, d'une participation à un comité, à un syndicat, d'une formation que vous avez pu recevoir en cours d'emploi ? L'étudiant sera amené à identifier ses apprentissages, le degré atteint et indiquer pourquoi. Une fois cette opération complétée, les candidats seront soumis à un test.

Il sera alors possible d'établir une relation entre les résultats obtenus au test et le mini porte-folio.

Puis l'étudiant suit le cours au terme duquel il subit un test. Nous établissons alors la corrélation entre le mini porte-folio, le pré-test et le post-test pour essayer de valider nos outils.

■ C.E. Le projet ne pourra sans doute être réalisé sans la participation d'un certain nombre d'étudiant-e-s. Comment comptez-vous les recruter et quels avantages pourront-ils tirer de cette expérience ?

C.W. Les étudiant-e-s participants, tout comme les profs, devront être inscrits dans des programmes choisis pour l'expérience : relations industrielles, santé et sécurité au travail, étude de l'environnement. Aucune reconnaissance effective ou formelle de crédit ne leur sera accordée. Ils en tireront toutefois d'autres avantages : ils auront des cours avec des objectifs d'apprentissage mieux définis. Ils pourront aussi établir une relation entre les apprentissages présentés et leur propre expérience. Enfin, ils vont effectivement contribuer à mettre en place des outils de reconnaissance d'acquis qui ne seront pas appliqués à eux immédiatement mais ainsi ils permettront à d'autres étudiants de profiter de cours adaptés à leurs besoins.

Cette expérience permettra aussi aux



Monsieur Charles Widmer, responsable de programme à la FEP.

étudiants participant de se découvrir et de faire une bonne évaluation personnelle de leurs acquis. Il sera sûrement intéressant pour eux d'établir la relation entre leur travail et l'enseignement qu'ils vont recevoir, de juger dans quelle mesure ils ont déjà des acquis, et ce qu'ils ont à acquérir. Je suis peut-être idéaliste ou utopiste mais il me semble que c'est intéressant.

■ C.E. Ce projet expérimental donnera sûrement des résultats qui pourraient intéresser les étudiants adultes des autres universités. Est-il prévu d'impliquer ces universités dans le projet ?

C.W. A cette étape-ci, seule l'U. de M. participera au projet. Selon les résultats, si cette expérience s'avérait très intéressante et nous permettait de tirer des conclusions fiables, il y aurait peut-être lieu à ce moment-là de le soumettre aux autres universités. De toute manière, il y aura publication d'un rapport à la fin de l'expérience ■

* Le groupe de travail est formé de Serge Racine, professeur à la Faculté des sciences de l'éducation, section mesures et évaluation; de Gaston Pineau, du bureau d'études et de développement de la Faculté de l'éducation permanente; de Christian Arseneault, de l'AGEEFEP; de Guy Bellavance, responsable du programme de relations industrielles et de Charles Widmer, responsable des programmes à la FEP.



Les services socio-économiques

S'adressant exclusivement à la population étudiante, les services socio-économiques regroupent cinq services essentiels qui affectent directement la qualité de la vie sociale, économique et par conséquent l'activité intellectuelle de l'étudiant. Ils sont situés au Centre Communautaire, 2332 boul. Edouard-Montpetit.

► Le Bureau de l'accueil aux étudiants étrangers

Tél. : (514) 343-6935

Heures d'ouverture :

9 h 00 à 12 h 00 et 13 h 30 à 17 h 00
lundi à vendredi

► Le Bureau de l'aide financière

Tél. : (514) 343-6122

Heures d'ouverture :

10 h 00 à 16 h 30 lundi à vendredi

► Le Bureau universitaire de l'emploi (Centre d'emploi du Canada)

Tél. : (514) 343-6736

Heures d'ouverture :

8 h 45 à 17 h 00 lundi à vendredi
2101 boul Edouard-Montpetit

► Le Bureau du logement hors-campus

Tél. : (514) 343-6533

Heures d'ouverture :

9 h 00 à 12 h 00 et 13 h 30 à 17 h 00
lundi à vendredi

► Le Bureau des services aux étudiants handicapés

Tél. : 343-7928

Heures d'ouverture :

9 h 00 à 17 h 00 lundi à vendredi

► Un Bureau des services juridiques est rattaché à la Faculté de Droit :

Tél. : 343-7851

Le service d'animation culturelle

Ce service offre un ensemble d'activités et de services dont la majorité est accessible à toute la population montréalaise. Les secteurs couverts sont le théâtre, le cinéma, la musique, la danse, les arts plastiques, la photographie. Trois axes sont privilégiés : la formation, la production et l'appui aux initiatives étudiantes et, finalement, la diffusion.

Côté formation, on parle, bien sûr, des ateliers donnés le soir ou la fin de semaine par des animateurs professionnels. Côté production, le théâtre de l'Université de Montréal, la Chorale et l'Orchestre permettent à des étudiants de participer activement à leurs spectacles chaque année.

Tél. : (514) 343-6254

Heures d'ouverture :

9 h 00 à 12 h 00 et 13 h 00 à 17 h 00
lundi à vendredi

Le service de pastorale

Le service de pastorale se veut à l'écoute des besoins spirituels et religieux, individuels et collectifs de la communauté universitaire. De plus, sa mission est d'inciter tous les baptisés à vivre l'évangile sur le campus.

Une équipe d'animateurs coordonne des activités diverses de conscientisation et d'engagement social et humanitaire (atelier Nord-sud, atelier Désarmement et paix, etc.), de sensibilisation et d'approfondissement des valeurs humaines et chrétiennes, de prière et de liturgie.

Le local du service est situé au pavillon Marguerite d'Youville, 2765 chemin de la Côte Ste-Catherine.

Tél. : 343-6394

Les Services aux étudiants

Créés par l'Université en 1969, les Services aux étudiants constituent un ensemble de services destinés à répondre aux besoins individuels et collectifs des 45 000 membres de la communauté étudiante et environnante.

Avec un budget de près de 6 millions de dollars, la Direction des Services aux étudiants coordonne et gère les services aux étudiants c'est-à-dire le service de santé, le service des sports, les services socio-économiques, le service d'animation culturelle, le service d'orientation et de consultation psychologique et le service de pastorale. En plus, elle accrédite les associations étudiantes et veille à l'application de la loi régissant leur création et leur financement. Elle sert aussi d'intermédiaire entre les étudiants et l'administration universitaire.

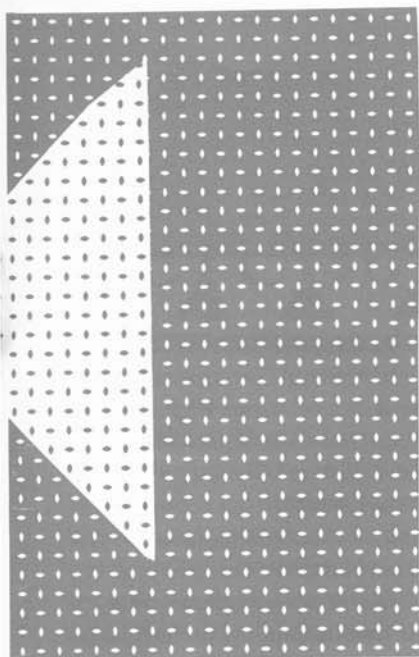
Actuellement, la Direction maintient une communication soutenue avec plus de 130 associations ou regroupements d'étudiants.

Quotidiennement, elle répond, de vive voix ou par écrit, à des demandes de renseignements sur l'une ou l'autre de ses nombreuses composantes de l'Université.

La Direction des SAE est située au 2101 boul. Édouard Montpetit, tél. : 343-6721.

L'adresse postale pour tous les services :

Services aux étudiants
Université de Montréal
C.P. 6128, Succ. A
Montréal, Québec
H3C 3J7



Le service d'orientation et de consultation psychologique

Un personnel expérimenté voit à répondre aux besoins des communautés universitaire et environnante en matière de consultation psychologique, d'information et d'orientation scolaire et professionnelle.

L'utilisateur peut obtenir des consultations sur des problèmes d'ordre personnel, familial, social, de communication, sexuel ou autres.

Un service d'accueil, d'intervention de crise permet de recevoir immédiatement, en entrevue, un client qui en a besoin ou de lui fournir une assistance au téléphone.

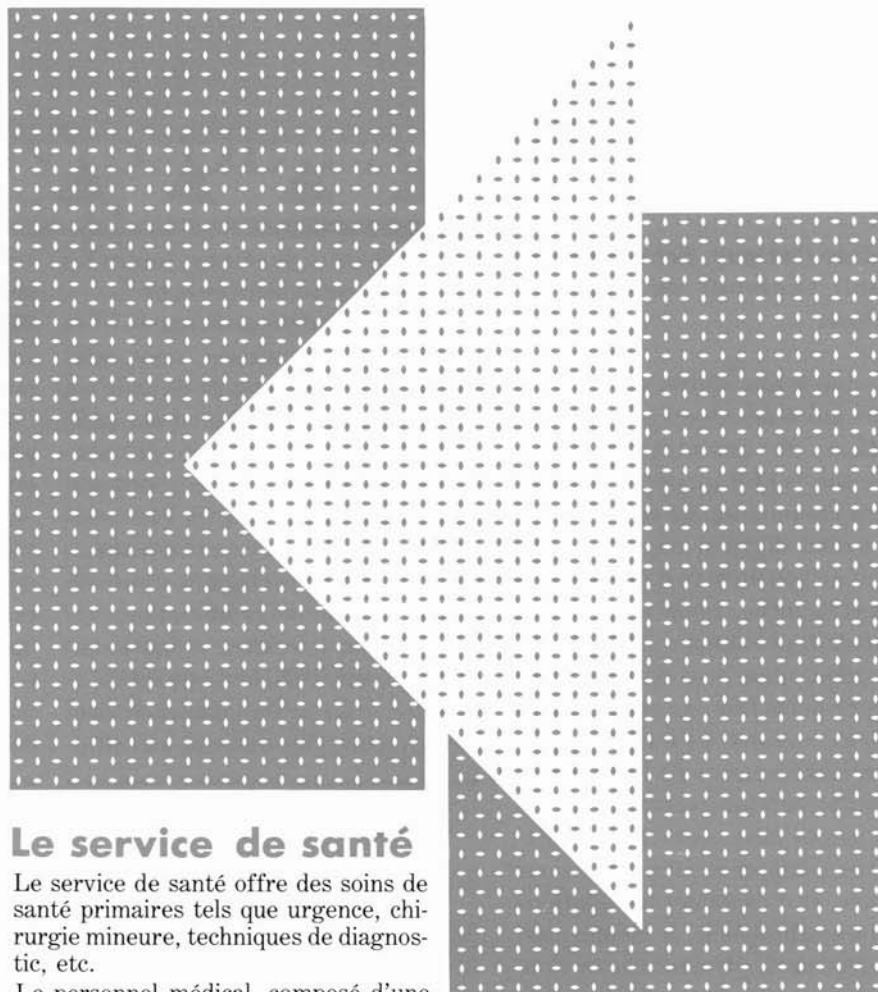
Le service offre aussi une variété d'ateliers et un centre de documentation sur les programmes d'études universitaires au Canada et à l'étranger, sur les professions et sur le marché du travail. Ces ressources sont mises à la disposition de ceux et celles qui désirent préciser leurs objectifs scolaires et professionnels, l'évolution de leur carrière et clarifier leurs aptitudes, leurs habiletés ou leurs intérêts.

Tél. : (514) 343-6853

Heures d'ouverture :

9 h 00 à 17 h 00 lundi, jeudi et vendredi

9 h 00 à 20 h 00 mardi et mercredi



Le service de santé

Le service de santé offre des soins de santé primaires tels que urgence, chirurgie mineure, techniques de diagnostic, etc.

Le personnel médical, composé d'une quinzaine d'omnipraticiens et de spécialistes assistés d'une vingtaine de paramédicaux répond aux demandes en matière de soins de santé autant préventifs que curatifs.

Concernant l'aspect préventif de la médecine, on compte un service de dépistage des maladies transmises sexuellement, une clinique de voyageurs (pour les vaccins), un service de désensibilisation aux allergies et un service de consultation en nutrition et de traitements de groupe pour obésité. De plus, le service de santé possède un personnel spécialisé en médecine sportive et en physiothérapie.

Tél. : (514) 343-6452

Heures d'ouverture :

9 h 00 à 17 h 00 tous les jours pour les urgences

9 h 00 à 19 h 30 pour les rendez-vous du lundi au jeudi

Le service des sports

Avec une gamme de plus de 45 activités physiques et sportives, des installations sportives complètes et polyvalentes et un personnel spécialisé reconnu, le service des sports offre aux étudiants et aux abonnés des services pour tous les goûts.

Plusieurs programmes spécifiques sont offerts à la population : le programme pré et post-natal, la natation pour le troisième âge, un programme pour enfants et adolescents ou encore, les journées d'animation sportive.

Le Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal (CEPSUM) est situé au 2100 boul. Edouard-Montpetit.

Heures d'ouverture :

7 h 00 à 24 h 00 lundi à vendredi

8 h 45 à 22 h 45 samedi et dimanche

Tél. : (514) 343-6150

ST-HYACINTHE

Francine Ostiguy, présidente du Conseil régional du Haut St-Laurent.

Par une lettre adressée le 20 juin dernier aux étudiant-e-s inscrit-e-s au certificat de gérontologie à St-Hyacinthe, la FEP annonçait sommairement l'annulation de ce certificat. Face à cette décision majeure qui pénalisait un bon nombre d'étudiant-e-s de St-Hyacinthe, nous avons tenté d'obtenir de plus amples explications. Cependant, nous nous sommes heurtés à une porte fermée: une directive de la FEP au sujet des rencontres entre les représentants de l'AGEEFEP et les différents intervenants de la Faculté venait faire obstacle à nos démarches entreprises afin d'en savoir plus long et d'examiner les solutions possibles au problème. Je me suis ainsi retrouvée profondément frustrée, ne pouvant justifier d'une façon cohérente l'annulation du certificat devant les étudiant-e-s qui comptent sur moi pour servir d'intermédiaire entre eux et la FEP, et pour proposer une solution équitable.

Au congrès de novembre 1985, les délégué-e-s ont adopté le rapport de la vice-présidente aux affaires étudiantes qui faisait état de la proposition suivante: «Pour que les relations entre l'AGEEFEP et la FEP soient des plus harmonieuses et efficaces, nous croyons qu'il serait bon que soit créé un poste de vice-doyen ou vice-doyenne aux affaires étudiantes. De cette façon, les représentants de l'AGEEFEP pourraient s'adresser, dans leurs communications avec la Faculté, directement à une personne détenant un poste au niveau exécutif. Toutes les demandes seraient canali-

sées vers cette personne; toutes les discussions se feraient avec elle.»

Comme cette proposition ne s'est pas encore concrétisée, nous nous sommes retrouvés, à St-Hyacinthe, avec un double problème: d'une part, personne, à la FEP, n'avait été désigné pour répondre à nos interrogations et, d'autre part, la FEP elle-même restreignait nos communications en nous empêchant de traiter directement avec ses représentants.

Ainsi donc, il serait de première importance que l'Exécutif de l'AGEEFEP presse la FEP de nommer un vice-doyen ou une vice-doyenne aux affai-

res étudiantes qui s'occuperait exclusivement des relations FEP - AGEEFEP et qui aurait accès directement à ceux et celles qui dirigent les destinées de la Faculté.

En fait, il s'agit simplement de respecter les vœux du Congrès et d'éviter qu'une situation comme celle vécue par les étudiant-e-s de St-Hyacinthe ne se reproduise. Je suis convaincue que des «relations harmonieuses et efficaces» entre la FEP, les étudiants et leurs représentants contribueront à une amélioration grandissante de l'éducation des adultes à l'U. de M. et particulièrement en région ■

SAINT-GEORGES DE BEAUCE

Au début d'avril 1986, les étudiants à l'éducation permanente de la Beauce se voyaient soudainement imposer des frais de scolarité hors du commun.

La Faculté, invoquant le prétexte que le nombre d'étudiants inscrits au certificat de santé sécurité au travail avait sensiblement diminué, tentait de repercuter les coûts d'enseignement supplémentaires aux étudiants désireux de terminer ce certificat.

Ces derniers recevaient donc des factures à payer de plus de 200,00 \$ en sus de leurs frais de scolarité .

Jean-Denis Toupin, représentant étudiant des classes de Saint-Georges de Beauce remettait à l'AGEEFEP un dossier bien étoffé qui a permis de solutionner ce problème qui aurait pu avoir des conséquences désastreuses pour les étudiants en région. Les étudiants de Saint-Georges n'auront donc pas à déboursier un sou de plus que les autres étudiants de la FEP.

SEPT-ÎLES

Les étudiants de Sept-Iles ont eu gain de cause et suivront dès septembre les cours du nouveau certificat de santé communautaire pour lequel ils ont combattu durant des mois. Après de nombreuses démarches, ils pourront ainsi terminer leur baccalauréat ■

QUÉBEC

Tel que demandé par les délégués de Québec au congrès, les étudiants de cette région ont maintenant accès à la bibliothèque de l'Université Laval et peuvent y emprunter les volumes nécessaires à leurs travaux et études.

Jean-Claude Cloutier, directeur de la famille Travail et droit à la FEP et Guy Bellavance, responsable du programme de relations industrielles de la FEP, nous ont été d'un grand secours dans l'atteinte de cet objectif ■

PAS DE FRAIS SUPPLÉMENTAIRES POUR LES ÉTUDIANTS DE LA FEP

L'Université de Montréal a récemment décidé d'imiter l'Université McGill en contournant le gel des frais de scolarité décrété par le gouvernement du Québec. En effet, dès septembre, les étudiants de l'U. de M. se verront facturer trois dollars par crédit de cours jusqu'à concurrence de 40 \$ par session d'étude. Ces frais sont imposés dans le but de résorber le déficit accumulé de l'Université et couvrent la fourniture d'équipement et de matériel didactique. Cependant, la Direction de l'Université a déjà décidé d'exclure les étudiants de

la FEP de l'obligation d'acquitter ces frais.

En effet, les étudiants de la FEP paient déjà les mêmes frais de scolarité que les étudiants de jour et ne bénéficient, notamment, d'aucun encadrement professoral ni d'équipements sophistiqués de laboratoire, ni même de services aux étudiants adaptés à leurs besoins. Il semble donc que l'Université ait pris en considération les revendications mises en lumière par l'AGEEFEP depuis sa fondation. »■



MOINS DE DÉPLACEMENTS!

Sans apporter de modifications au règlement pédagogique, plus précisément à l'article 10.6 concernant la vérification de l'évaluation, la Faculté de l'éducation permanente permettra maintenant aux étudiants de vérifier sans se déplacer les résultats d'une évaluation ainsi que les copies d'examens ou de travaux.

L'article 10.6 précise que la communication doit se faire sans déplacement des documents et devant témoin. Il sera donc possible de contourner cette obligation.

Cette précision a été apportée par le secrétaire de la FEP en réponse aux demandes de l'Ageefep.

Voilà un acquis intéressant! En effet, la majorité des étudiants et des étudiantes de la FEP sont sur le marché du travail, et, considérant les heures d'ouverture des bureaux de la FEP, il nous apparaissait inconcevable de les obliger à se déplacer pour vérifier des documents qui peuvent très bien être photocopiés par le personnel de la Faculté et postés à domicile. »■

L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL ADOPTE LE RAPPORT MÉNARD

En 1980, l'Université de Montréal adressait un mandat à monsieur Jacques Ménard, alors vice-recteur aux études, afin de préciser les orientations de l'Université concernant l'éducation permanente.

Son rapport intitulé « Éducation permanente et éducation des adultes à l'Université de Montréal » a été adopté par l'U. de M. en décembre 1985.

Ce document représente la position officielle de l'Université sur cette question. Étant donné ses implications pour nous tous dans le futur, nous avons résumé ses principales recommandations. Il est possible de consulter le document dans sa version intégrale aux bureaux de l'AGEEFEP.



La Faculté de l'éducation permanente est une faculté particulière, dite horizontale, c'est-à-dire qu'elle exerce une activité

de suppléance auprès des autres facultés, dans le cas où l'unité responsable d'une discipline ou d'un champ d'études n'est pas en mesure, dans l'immédiat, d'assumer toutes ses responsabilités à l'égard des étudiants adultes.

La Faculté élabore ses programmes avec les autres facultés selon le champ d'études. Cependant, contrairement à ces dernières, elle ne possède pas de corps professoral et peut donc difficilement s'acquitter de ses responsabilités d'encadrement à la fois envers les chargés de cours et les étudiants.

L'Assemblée universitaire, en adoptant le rapport Ménard, vise à corriger cette situation et à faire en sorte de décloisonner les autres facultés, en d'autres mots à les ouvrir aux adultes.

En matière d'orientation fondamentale, l'Assemblée universitaire recommande que soit réaffirmée l'importance d'une intervention de haute qualité en éducation permanente et en éducation des adultes pour toutes les catégories d'étudiants. En matière de principes généraux, elle recommande de confirmer la responsabilité première des diverses facultés, départements ou écoles dans leur champ d'études respectif et le rôle de la FEP dans celui de développement en éducation permanente et en éducation des adultes en collaboration avec les

AMECQ

Association des médias écrits
communautaires du Québec

2377, av. Jeanne-d'Arc,
Montréal, QC
H1W 3V8
(514) 255-3708

autres facultés et départements, et en lien avec le milieu des entreprises et des organismes publics et professionnels. Elle recommande en outre que l'intégration et la mobilité des adultes dans les programmes soient facilitées par la poursuite du décloisonnement des facultés.

En ce qui concerne les transferts de programme de la Faculté de l'éducation permanente à une autre faculté, l'Assemblée universitaire fait la recommandation suivante : évaluer ces transferts de programme en prenant en considération les intérêts et les besoins des étudiants adultes, en regard des conditions d'accès au programme et bien sûr, de la volonté manifeste des facultés impliquées de poursuivre avec vigueur l'ouverture de leurs programmes aux adultes.

L'Assemblée universitaire recommande également que les facultés évaluent périodiquement leurs programmes courts quant à leurs objectifs, à leurs contenus et à leur profil d'accueil afin d'en améliorer la qualité ; et que les programmes, pour adultes en particulier, soient agencés de façon à pouvoir s'intégrer facilement aux baccalauréats (cours de méthodologie, cours fondamentaux, gradation selon les différents niveaux, etc.)

Enfin, l'Assemblée universitaire recommande que l'Université étudie les possibilités d'améliorer l'accès des adultes aux programmes réguliers ainsi que les mesures précises pour y parvenir telles que :

- ▲ Politique conséquente d'accès aux programmes contingents.
- ▲ Reconnaissance d'étapes dans les baccalauréats spécialisés (majeurs, mineurs-certificats), et profils de baccalauréats multifacultaires (étapes constituées des programmes de diverses facultés).
- ▲ Adaptation des horaires (cours répétés le soir, temps partiel).
- ▲ Coordination de services d'accueil et d'orientation avec accent sur le système d'information et l'assistance à l'admission.
- ▲ Politiques d'admission.

▲ Instruments facilitant le retour aux études (cours de propédeutique, etc.). et qu'elle élabore en outre une stratégie qui permette la participation accrue des professeurs aux programmes pour adultes sous forme d'enseignement, d'encadrement des chargés de cours, de

présence aux conseils de programme et aux groupes de travail. D'une manière générale, on remarque que le personnel enseignant régulier n'est pas suffisamment présent ou impliqué dans les activités et les programmes d'enseignement accessibles ou destinés aux adultes.▲

PÉTITION

Le rapport du Comité ad hoc présenté au Conseil des universités en août 1985, proposait, entre autres, l'abolition du baccalauréat par cumul de certificats. À la suite de nombreux commentaires formulés par les divers intervenants du milieu (universités, associations, etc.) le Conseil des universités, face au rapport du Comité ad hoc, adoptait une position beaucoup plus souple et plus sensible aux besoins des Québécois en matière d'éducation.

Sommes-nous déjà parvenus au but? Que non! La position du Conseil des universités demeure malgré tout fragile, car aucune étude socio-économique sérieuse des besoins réels des Québécois en matière de formation courte n'est venue renforcer cette position.

Afin que le Conseil des universités presse le ministère de l'Éducation d'investir le temps et l'argent nécessaires à la réalisation de cette étude, il faut qu'il prenne connaissance de la volonté des étudiants et des étudiantes de la FEP. Nous avons déjà reçu près de 10 000 signatures de la pétition demandant au Conseil des universités la création d'une com-

mission parlementaire sur la formation courte et dénonçant la proposition d'augmenter du double les frais de scolarité. Cependant, beaucoup d'entre vous n'avez pas encore signé cette pétition. Nous comprenons que la saison estivale amène un ralentissement des activités en général, mais il n'en reste pas moins que votre signature est extrêmement importante pour donner du poids à nos démarches. Nous vous encourageons donc, dans l'intérêt de tous les étudiants de la FEP, à signer la pétition et à nous la retourner au plus tôt. Si vos n'avez pas reçu la revue parce que vous êtes nouvel étudiant à la FEP ou pour toute autre raison, n'hésitez pas à en aviser l'AGEEFEP au 842-3678.

Non, le feu vert n'est pas encore donné à la formation courte par le Conseil des universités; si nous ne voulons pas perdre du terrain, il est important de signaler notre volonté de continuer à faire de la formation courte un type d'éducation répondant aux besoins de la société québécoise!

**Robert, Martin,
président de l'AGEEFEP**

QUAND LA FORMATION ACADÉMIQUE SE FAIT PRATIQUE...

Marie-Dominique Charier
Sylvie St-Germain

Le Centre Étudiant des services aux collectivités est là pour vous aider dans cette démarche de formation pratique et intégrée au diplôme de votre choix. La recette est simple. Le centre relais s'informe auprès d'organismes sans but lucratif de leurs besoins non comblés faute de ressources humaines, et les formule en projets soumis aux étudiants de l'Université de Montréal. Au début de chaque session, les étudiants intéressés contactent le C.E.S.C., consultent la banque de projets disponibles et rencontrent la personne ressource de l'organisme concerné.

Les projets sont des plus divers. En effet, ils peuvent impliquer autant des études thématiques que des stages, des conférences ou des réalisations de matériel (vidéo, dépliant, etc.). Il n'y a qu'à consulter la banque de projets!

Par exemple, les étudiants en relations publiques auraient la possibilité de concevoir un dépliant pour le « Comité d'accueil l'Hirondelle » tandis que ceux de gérontologie ou de toxicomanie pourraient agir comme intervenants dans le groupe « Harmonie » auprès des personnes âgées qui ont des problèmes d'alcool et de médicaments. La raison d'être du C.E.S.C. est de promouvoir cette forme pédagogique innovatrice, et ce autant à l'intérieur de l'Université qu'à l'extérieur. De plus, il met en relation les étudiants avec les groupes et assure un suivi des projets en cours. Les agentes de projet offrent un support aux organismes communautaires en ce qui concerne la rédaction des projets ainsi qu'aux étudiants dans leur démarche personnelle (contacts avec les professeurs et les directeurs, références, etc.) Le C.E.S.C. a été créé en 1983 à la suite d'une initiative de la Fédération des asso-

ciations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAECUM), lors du Colloque sur l'université nouvelle. Son mandat est clair : ouvrir les portes de l'université sur la collectivité et revaloriser la formation dispensée en permettant des expériences pratiques dans ce monde bien concret qu'est le milieu communautaire. Le C.E.S.C. s'adresse aussi aux étudiants de la FEP puisque de nombreux

projets peuvent s'effectuer dans le cadre des certificats. Pour ce faire, vous n'avez qu'à vous adresser au bureau de l'AGEEFEP ou directement au C.E.S.C., situé au 3200 Jean-Brillant dans les bureaux de la FAECUM, local 1265 (tél. : 343-5947). N'hésitez pas à nous contacter ; il nous fera plaisir de vous aider à... mettre du plomb dans votre formation. » ■

Jean-Paul Lefebvre

L'ÉDUCATION DES ADULTES

Comment relever les défis

- Comment peut-on enfin venir à bout de l'analphabétisme?
- Comment faire en sorte que les adultes trouvent vraiment leur place dans les cegeps et les universités?
- Comment réaliser l'alternance études-travail?
- Pourquoi et comment assurer une collaboration efficace entre les universités et les entreprises?

Voilà quelques-unes des questions auxquelles l'auteur de ce livre tente de répondre, s'appuyant sur une vaste expérience personnelle et sur le témoignage de quelques-unes des personnalités mondiales les plus influentes dans ce domaine. Ce livre s'adresse aux responsables et aux spécialistes de l'éducation des adultes, mais surtout à tous les Québécois qui fréquentent ou fréquenteront l'école, le collège ou l'université d'ici l'an 2000. « J'espère convaincre mes concitoyens, qu'ils soient fédéralistes, indépendantistes ou végétariens, que l'avenement d'un véritable système d'éducation permanente constitue le plus grand défi politique de la fin du siècle. »

1985, 174 pages, 11,95\$



COMMANDE POSTALE

Éditions du Boréal Express
5450, Côte-des-Neiges
Bureau 212
Montréal (Québec)
H3T 1Y6

Si vous ne pouvez vous procurer ce livre chez votre libraire habituel, retournez ce bon de commande en y joignant un chèque ou un mandat-poste. Nous assumons les frais d'expédition.

Veuillez me faire parvenir _____ exemplaire(s) de L'éducation des adultes à 11,95\$ l'unité.

Nom: _____ Tél: _____

Adresse: _____

Ville: _____ Code postal: _____

Toute commande est payable à l'avance à l'ordre de
Les Éditions du Boréal Express

DE NOUVEAUX BACS À LA FEP



Afin d'offrir aux adultes une formation longue mieux articulée tout en continuant de desservir de façon adéquate ceux qui opteront pour une formation courte, la Sous-commission du premier cycle de l'Université de Montréal croit que l'on devrait évaluer la pertinence de créer 2 types de baccalauréat. Un baccalauréat pluridisciplinaire (B.A. ou B. Sc.) serait composé de certificats, de microprogrammes et possiblement d'un certain nombre de cours. La mise sur pied d'un tel baccalauréat suppose l'établissement de règles particulières touchant l'acquisition des langages, la place de la méthodologie, de la formation générale et spécialisée, les composantes admissibles et compatibles...etc. Un autre type de baccalauréat serait le baccalauréat polyvalent avec mention du domaine d'études (B.A. ou B.Sc.) dans les domaines de la santé, des communications appliquées, des sciences sociales appliquées, de l'enseignement, et qui suppose lui aussi l'établissement de règles précises : un profil d'accueil selon le domaine choisi (cours de propédeutique exigé s'il y a lieu), les composantes autorisées dans chacun des domaines, des exigences minimales en terme de formation fondamentale et spécialisée, de méthodologie et de gradation des niveaux d'apprentissage. Essentiellement, l'objectif serait, non pas d'abolir le baccalauréat par cumul de certificats dont la souplesse permet à l'Université de s'adapter à des besoins inédits, mais plutôt de créer en parallèle des cheminements différents qui peuvent se réaliser par étapes et qui comportent des balises suffisantes pour assurer une cohérence, une progression et un équilibre dans l'ensemble des cours qui constituent le baccalauréat. Ainsi, la Sous-Commission du premier cycle fait suite à une situation déjà dénoncée par l'AGEEFEP lors de son Congrès de novembre 1985.

Déclarer à un éventuel employeur auquel on fait une offre de services qu'on a un baccalauréat « es arts », c'est bien vague et ça n'a pas beaucoup de poids. Le fait que la Faculté n'accorde pas de baccalauréat spécialisé pénalise les étudiants » affirmait le Congrès de l'Association.

« Il est inconcevable que deux personnes qui étudient, l'une en journalisme et l'autre en santé et sécurité du travail se retrouvent à la fin avec le même diplôme. Ce n'est pas sérieux », précisait le rapport des affaires académiques.

UNE FORMULE SOUPLE ET ADAPTÉE AUX BESOINS DE L'ÉTU- DIANT ADULTE

Le baccalauréat par cumul constitue donc une formule souple qui répond bien aux besoins de la clientèle adulte à temps partiel ; il permet à cette clientèle de tenir compte non seulement de sa disponibilité qui peut varier selon les périodes de sa vie, mais aussi, de l'évolution de son expérience, de ses fonctions et d'un certain nombre de besoins qui risquent de survenir pendant la longue période couverte par ses études.

Le baccalauréat par cumul permet également, compte tenu du nombre de mineurs et de certificats offerts par l'Université de Montréal, un nombre extrêmement élevé de combinaisons de formation. Dans une société où les rôles sociaux sont extrêmement variés, ce genre de baccalauréat est une formule extrêmement intéressante pour assurer une adaptation de l'enseignement universitaire aux besoins que ne permettrait pas même l'éventail le mieux conçu de baccalauréats. La S.C.P.C. considère donc qu'il est important de maintenir cette formule.

Si la société a besoin de spécialistes maîtrisant bien certains champs de connaissances ou certaines formes

d'activités professionnelles, elle a un besoin encore plus grand, diront certains, de personnes capables d'envisager les situations dans toutes leurs composantes et de faire appel, pour les comprendre et pour y intervenir, au savoir développé dans plusieurs disciplines et plusieurs champs d'études.

Les gens qui étudient à la FEP ne le font pas pour occuper leurs soirées d'hiver : 43 pour cent y sont dans le but précis d'obtenir un baccalauréat. Pourquoi les limiter à de vagues baccalauréats « es arts » ou « es sciences » qui ne signifient pas grand-chose aux yeux d'un employeur !

La présence à l'Université d'adultes déjà engagés dans l'action et recherchant une plus grande efficacité plutôt que l'acquisition d'une identité professionnelle particulière, a été le moteur qui a amené le développement de cheminement de formation débordant les frontières usuelles des disciplines.

Ces cheminements nouveaux ne sont pas sans poser problèmes, mais la S.C.P.C. considère qu'il faut s'attaquer à la solution de ces problèmes pour améliorer la formation acquise dans les certificats, de façon à développer des formules de formation moins spécialisées que celles qui prévalent dans les programmes réguliers.

Essentiellement, l'objectif serait non pas d'abolir le baccalauréat par cumul de certificats dont la souplesse permet à l'Université de s'adapter à des besoins inédits mais de créer en parallèle des cheminements différents qui peuvent être réalisés par étapes mais qui comportent des balises suffisantes pour assurer une cohérence, une progression et un équilibre dans l'ensemble des cours qui constitueront le baccalauréat. ■

DU NOUVEAU AU CERTIFICAT EN DROIT



Les étudiants adultes ayant complété le certificat de droit de la FEP pourront présenter une demande d'admission à la Faculté de droit en vertu d'une entente intervenue entre les deux Facultés.

Le doyen de la Faculté de l'éducation permanente, M. Jacques Léonard (à gauche sur la photo) et le doyen de la Faculté de droit, M. François Chevrette, lors de la signature du protocole d'entente.

DANIEL BARIL

Le baccalauréat en droit de la faculté du même nom est maintenant accessible aux étudiants adultes. Une entente intervenue entre cette faculté et la FEP en juin dernier permet de dénouer l'imasse dans laquelle se trouvaient les étudiants inscrits au certificat en droit à la FEP. Après avoir accumulé 30 crédits dans le nouveau certificat, ces étudiants auront la possibilité de demander l'admission à la 2^e année du baccalauréat. Afin de faciliter le passage entre les deux, plusieurs modifications ont été apportées aux programmes de la FEP. Le nouveau certificat offre trois orientations soit le droit général, le droit des affaires et le droit public; l'orientation droit social est abolie. D'autre part, les trois microprogrammes correspondant aux mêmes orientations sont fondus en un seul microprogramme en droit. La liste des cours quant à elle est considérablement transformée; certains cours sont retirés, d'autres sont ajoutés et plusieurs voient leur contenu substantiellement transformé.

De pluridisciplinaire qu'il était depuis 1983, le certificat redevient unidisciplinaire, c'est-à-dire qu'il ne comprendra que des cours de droit. Les conditions d'admission demeurent les mêmes.

Ces modifications entrent en vigueur à la présente session. Les étudiants qui feraient leur certificat à temps plein selon la nouvelle version seraient donc

éligibles à la deuxième année du baccalauréat en septembre 1987. A ceux et celles qui ont déjà débuté, la FEP offre la possibilité de transfert de l'ancien au nouveau régime.

BEAUCOUP D'APPELÉS, PEU D'ÉLUS

Tous ne pourront toutefois pas bénéficier de cette chance. Le doyen de la faculté de droit déterminera, à chaque année et à l'intérieur même du contingentement, le nombre de places réservées aux candidats provenant de la FEP ou des autres universités.

Lors de la conférence de presse annonçant l'entente, l'actuel doyen de la faculté de droit, monsieur François Chevrette, n'a pas précisé combien de places seraient prévues pour l'an prochain. Toutefois, il assure que les candidats de la FEP, qui ne seront évalués qu'en fonction de leurs résultats au certificat et au test d'admission, auront priorité sur les candidats provenant des autres facultés.

DES ÉTUDES À TEMPS PLEIN

Les quelques heureux élus devront être prêts à poursuivre leurs études à temps plein pour la deuxième et troisième année de leur baccalauréat. Même si le protocole d'entente prévoit que l'étudiant de la FEP « peut » demander au doyen de la Faculté d'être soumis à un régime d'étude à temps partiel, monsieur Chevrette a clairement indiqué

qu'il s'agissait là d'une mesure d'exception. Selon le doyen, « un baccalauréat doit pouvoir se réaliser dans un espace de temps assez bien défini et la règle normale est le régime à temps plein. En deuxième année, poursuit monsieur Chevrette, les étudiants sont habituellement désireux d'en finir rapidement et sont disposés à le faire. »

Pour être admis à un régime à temps partiel, il faudra donc avoir des motifs importants comme des obligations familiales ou un travail dont on ne peut pas se libérer.

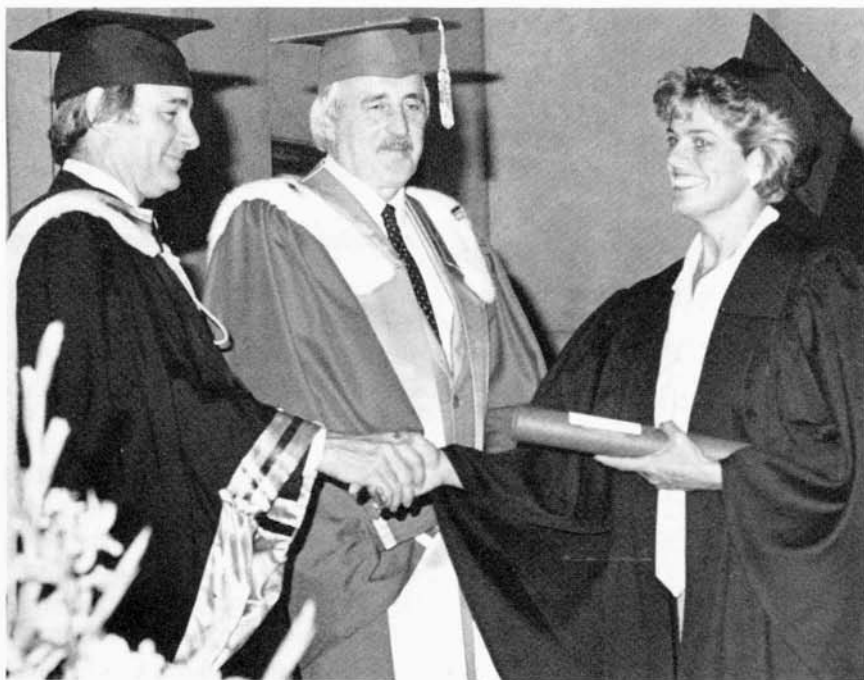
IL FAUDRA PRÉCISER LE NOMBRE DE PLACES RÉSERVÉES AUX ÉTUDIANTS DU CERTIFICAT

Lors de l'annonce de l'entente, monsieur Chevrette s'est dit « heureux et satisfait » de l'accord intervenu entre les deux facultés. Madame Marie-Josée Rivest, responsable du certificat de droit à la FEP partage l'enthousiasme de monsieur Chevrette. Selon elle, il s'agit « d'une grande amélioration par rapport à la situation qui prévalait depuis 1983, même si l'idéal demeure la possibilité pour les étudiants adultes de poursuivre un baccalauréat à temps partiel.

Du côté de l'AGEEFEP, Denis Sylvain, secrétaire général, se dit lui aussi enchanté du déblocage. « Les étudiants adultes ont enfin un pied dans la faculté de droit, déclare-t-il. Il nous reste maintenant à faire préciser le nombre de

Suite p. 33

FÉLICITONS NOS BACHELIERS!



De gauche à droite, le doyen de la Faculté de l'Éducation permanente, monsieur Jacques Léonard et le recteur de l'Université de Montréal, monsieur Gilles Cloutier félicitent une bachelière de la Faculté.

Diane De Bonville



Le 10 juin dernier avait lieu la première collation des grades pour les bacheliers de la FEP. C'est au pavillon principal de l'Université de Montréal qu'étaient chaudement appuyés et applaudis les 223 bacheliers. Entourés de parents et d'amis, ils étaient beaux à voir avec leurs toques et leurs longues toges noires!

Descendre les diplômés de cette soirée n'est pas bien difficile : chacun d'eux avait le sourire dans les yeux, la fierté dans le coeur et le contentement de l'esprit. Quoi de plus normal devant la reconnaissance de plusieurs années d'efforts soutenus!



Le groupe des 223 bacheliers, honorés le 10 juin, est formé majoritairement de femmes.

On remarquait bien sûr la présence de quelques personnalités de l'Université : le recteur, Gilles Cloutier, le doyen de la FEP, Jacques Léonard, les représentants de la Faculté, de l'Association des diplômés de l'Université et de l'AGEEFEP.

Cependant, la présence la plus remarquable fut sans aucun doute celle des enfants des diplômés. « Au lieu de féliciter les parents du succès de leur enfant, il faudra bientôt féliciter les enfants du succès de leurs parents...! », remarqua avec justesse monsieur Léonard.

UNE MAJORITÉ PROVIENT DU SECTEUR DE LA SANTÉ

Entre janvier 1985 et juin 1986, l'Université de Montréal a décerné 409 baccalauréats dont au moins une des trois composantes est constituée d'un certificat dispensé par la Faculté de l'éducation permanente.

Selon une analyse réalisée par le Bureau d'études et de développement de la FEP, environ la moitié des personnes qui ont obtenu un baccalauréat avec concentration (2 ou 3 certificats dans un même domaine d'étude), ont suivi leur formation dans le secteur de la santé, 18 % dans les sciences humaines et sociales, 15 % en sciences de l'éducation et 13 % en sciences de l'administration. Les autres domaines d'étude comptent peu ou pas de bacheliers.

Les 223 bacheliers honorés le 10 juin font partie de ce groupe et ont obtenu au moins 2 de leur 3 certificats de la Faculté de l'éducation permanente. Notons que le groupe des nouveaux diplômés est formé majoritairement de femmes ■

LA COMET, LE CONFEP, OU LA SCPC, LES SAE OU ENCORE LA FAECUM,

ÇA VOUS DIT QUELQUE CHOSE ?

Comment s'y retrouver à travers tous ces acronymes? Et surtout quels sont les rôles et la raison d'être de ces différentes associations et comités dans la vie étudiante?

Christian Arseneault, vice-président aux affaires académiques de l'Association générale des étudiantes et des étudiants de la Faculté de l'éducation permanente (AGEEFEP), a fait pour nous le tour des dossiers afin de nous éclairer sur le rôle que joue l'AGEEFEP au sein de ces différents comités.

L'une des priorités de l'AGEEFEP définie par le Congrès de novembre 1985 consistait justement à assurer la représentation des membres de l'Association à tous les niveaux universitaires.

**L'ASSEMBLÉE
UNIVERSITAIRE
(A. U.)**

_____ L'Assemblée universi-
_____ taire est l'un des corps
_____ universitaires chargés
_____ de l'administration gé-
_____ nérale de l'Université.

Elle est composée de plus de cent intervenants oeuvrant à l'Université et

provenant du milieu (entreprises, organismes populaires, etc.). Elle a pour mandat d'énoncer les principes généraux qui président à l'orientation de l'Université et à son développement.

Elle fera, par exemple, des recommandations sur la représentativité des étudiants à l'égard de tous les autres corps universitaires, ou encore sur l'abolition de telle faculté ou département. C'est

donc dire l'importance qu'il y a à être représenté à ce niveau et à faire connaître les spécificités et les besoins des étudiants adultes de la FEP.

Robert Martin, président de l'AGEEFEP, nous y représente en vertu d'une entente intervenue avec la Fédération des associations étudiantes (FAECUM) qui nomme les étudiants appelés à siéger à cette assemblée.

**LA COMMISSION
DES ÉTUDES
(COMET)**

La Commission des études est un organisme relevant de l'Assemblée universitaire. Elle a pour mission spécifique d'assurer la coordination de l'enseignement, de faire ou d'approuver les règlements nécessaires à l'organisation pédagogique de l'Université, d'approuver les programmes (certificat, maîtrise, doctorat), de faire des recommandations à tout corps ou organisme universitaire, de décider de l'équivalence des grades et des diplômes, de faire des règlements relatifs à la régie des bibliothèques de l'Université et de former toute sous-commission qu'elle estime utile.

Georgia Lazarakis, vice-présidente à la coopération et au développement de l'AGEEFEP occupe présentement un siège à la COMET.

LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE (SCPC)

La sous-commission du premier cycle (SCPC) est une instance relevant de la COMET; elle a pour mandat d'étudier toute question relative au programme d'études du premier cycle et de faire les recommandations appropriées.

Christian Arseneault, vice-président aux affaires académiques, siège présentement à la Sous-commission du premier cycle et voit aux intérêts des étudiants de la FEP.

LE CONSEIL DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (CONFEP)

Le CONFEP est composé des membres suivants : le doyen, les vice-doyens aux études et au développement, trois membres provenant du milieu (Caisse populaire Desjardins, ICEA, organismes communautaires), quatre responsables de programme, trois chargés de cours, quatre professeurs de l'U. de M. ainsi que trois étudiants nommés par l'AGEEFEP.

Le CONFEP a pour mandat d'adopter les programmes de la Faculté et ses règlements pédagogiques, d'établir les normes d'engagement des chargés de cours, de décider de l'affectation des professeurs provenant d'autres facultés, de recommander l'octroi des grades de certificats et de baccalauréats et d'établir les besoins prioritaires de la Faculté. Le Conseil de la Faculté est informé en outre de la répartition des budgets et de tout projet de développement de la FEP et participe à la nomination du doyen. Enfin, il crée tout comité qu'il juge nécessaire au bon fonctionnement de la Faculté.

Robert Martin, Denis Sylvain et Christian Arseneault de l'exécutif de l'AGEEFEP nous représentent à cette instance importante.

LE COMITÉ FEP - AGEEFEP - SAE

Ce comité a été mis sur pied dans le cadre du mandat que les étudiants de l'éducation permanente ont confié à l'AGEEFEP lors du congrès de fondation de novembre 1985 afin que les

Services aux étudiants de l'Université de Montréal soient mieux adaptés à notre situation d'étudiant adulte à temps partiel dont les cours ont lieu le soir et les fins de semaine.

Le comité étudie présentement les possibilités de mise sur pied d'un centre de services pour les étudiants de la FEP. Ce projet est traité plus longuement à la page 12 du présent numéro.

LE COMITÉ DU CONFEP SUR L'ENGAGEMENT DES CHARGÉS DE COURS

Ce comité a pour mandat d'étudier toutes les demandes d'engagement des chargés de cours devant dispenser un enseignement à la FEP.

Denis Sylvain représente les étudiants à ce comité.

LES GROUPES DE TRAVAIL SUR L'ÉLABORATION DE QUESTIONNAIRES SPÉCIFIQUES D'ÉVALUATION DES TYPES DE COURS DE LA FEP

Ces groupes ont pour mandat d'élaborer des questionnaires d'évaluation spécifique en regard des quatre types d'enseignement dispensés à la FEP (le cours magistral, l'atelier-séminaire, le stage, le laboratoire). Les questionnaires seront soumis aux étudiants dès la session d'automne 1986. Ils permettront d'obtenir une meilleure adéquation des cours dispensés par la FEP.

LE COMITÉ CONJOINT DE FACULTÉ

L'une des propositions adoptées au congrès de novembre 1985 visait la formation d'un comité conjoint de Faculté. Ce dernier a été créé et se réunira bientôt pour traiter notamment de plusieurs des propositions adoptées au Congrès. Le comité conjoint, composé de six personnes (trois de l'AGEEFEP et trois de la Faculté, dont deux professeurs) fait rapport au Conseil de direction de l'AGEEFEP ainsi qu'au Conseil de la Faculté (CONFEP).

LES CONSEILS DE PROGRAMME DE LA FEP

Au-delà de 70 étudiants, dont 64 élus lors de notre congrès de fondation siégent à chacun des programmes de la FEP. ■

En bref...

FEP: Faculté de l'éducation permanente

AGEEFEP: Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente

FAECUM: Fédération des étudiants et des étudiantes du campus de l'U. de M.

SAE: Services aux étudiants

LE RAPPORT DU CONSEIL DES UNIVERSITÉS

Le rapport final du Conseil des universités risque de provoquer dans les mois qui viennent de grands changements dans la formation et l'éducation des adultes dans les universités. Étant donné la grande importance du sujet, nous reproduisons textuellement la liste des recommandations du comité.

LE CONSEIL RECOMMANDE AUX UNIVERSITÉS

RECOMMANDATION 1

a que les universités établissent une distinction claire entre leurs programmes complets de formation initiale dans une discipline, un domaine ou une profession, et les programmes qu'elles destinent à des clientèles adultes dont les besoins sont plus précis et plus limités ;

b qu'elles incitent leurs étudiants à s'inscrire à leurs programmes de baccalauréat dès lors qu'ils sont en situation de formation initiale ;

c qu'à cette fin, elles développent des baccalauréats, par exemple en sciences comptables ou en sciences infirmières, chaque fois qu'elles constatent que des clientèles jeunes encore en période de formation initiale utilisent une succession de certificats pour compléter leurs études ;

d que, si nécessaire, elles assouplissent leurs programmes de baccalauréat dans le sens d'une plus grande polyvalence.

RECOMMANDATION 2

a que les universités approfondissent et précisent les définitions et les objectifs généraux de leurs différents types de programmes courts, le cas échéant ;

b qu'en ce qui concerne les certificats, elles s'inspirent de la notion que ces programmes sont destinés à répondre à des besoins limités de clientèle adulte, souvent en situation d'emploi ;

c qu'en ce qui concerne les mineurs, elles retiennent qu'il s'agit de portion de baccalauréat et qu'en conséquence ils ne devraient exister qu'à l'intérieur

des programmes de baccalauréat ;

d qu'elles renvoient en conséquence leurs programmes.

RECOMMANDATION 3

a Que l'on mette fin à la pratique d'accorder **automatiquement** le baccalauréat à tout étudiant détenteur de trois certificats ;

b qu'avant de décerner un diplôme de baccalauréat, l'on s'assure que le cheminement parcouru permet de rencontrer les objectifs généraux de ce type de programmes.

RECOMMANDATION 4

que les universités généralisent la pratique de l'accueil et de l'assistance qu'elles fournissent à leurs étudiants adultes.

RECOMMANDATION 5

a d'apporter tout le soin nécessaire à la détermination des exigences d'entrée à leurs programmes courts et à l'examen des dossiers des personnes demandant l'admission ;

b de poursuivre vigoureusement la mise au point de moyens d'évaluer rigoureusement les acquis d'expérience des étudiants adultes.

RECOMMANDATION 6

a que les universités sensibilisent tous leurs secteurs d'activités à l'importance croissante de l'éducation permanente et à la nécessité de lui consacrer l'attention et les ressources requises ;

b qu'elles prennent les mesures requises pour améliorer l'accès à leurs res-

sources matérielles et humaines aux étudiants des programmes courts ;

c qu'elles s'assurent d'impliquer les professeurs réguliers dans l'organisation et l'enseignement des programmes courts.

RECOMMANDATION 7

a Le Conseil recommande aux universités de concentrer leurs efforts dans les domaines où elles sont le mieux en mesure de répondre aux besoins ;

b de s'assurer qu'elles n'offrent pas de programmes que les établissements de niveau collégial ont comme responsabilité d'assumer.

RECOMMANDATION 8

a de se donner des critères précis et opérants permettant de bien distinguer les programmes réguliers subventionnés des autres programmes plus ponctuels conçus pour répondre à des besoins plus spécifiques ;

b de soumettre d'ici un an au ministre les politiques et les critères qu'elles proposent afin que celui-ci puisse adopter une politique de subventions précise pour les activités de formation courte.

RECOMMANDATION 9

Enfin, le Conseil recommande que le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science cesse de verser des subventions pour les étudiants inscrits dans des programmes dont la durée est moindre que celle des certificats, c'est-à-dire moindre qu'environ 30 crédits.

LES FINANCES

Denis Sylvain

\$ Lors de notre congrès de fondation, les quelques 200 délégués des ont voté un budget permettant la création d'une association forte, capable d'assurer une représentation adéquate de ses 12 000 membres aux différentes instances de l'université et de mener à bien les mandats que le congrès lui confiait. Le budget faisait état de revenus de 415 828,00 \$ et de dépenses de 366 093,00 \$.

En observant le tableau, ce qui saute d'abord aux yeux est l'écart important de 105 828,00 \$ entre les prévisions du Congrès et les modifications apportées par le conseil de direction de l'AGEEFEP.

La raison est la suivante : en premier lieu, l'évaluation faite au Congrès ne tenait pas compte des modalités de versement des cotisations effectuées par l'U. de M. Deuxièmement, il s'avère maintenant difficile de compter sur des subventions provenant des différents paliers de gouvernement qui subissent de sérieuses compressions budgétaires. Nous avons donc dû, à notre tour, compresser nos dépenses, décision entérinée par le Conseil de direction.

La masse salariale qui représente 43,5 % du budget reflète une situation normale si on la compare avec d'autres associations à but non lucratif où cet item du budget peut représenter jusqu'à 60 %.

En ce qui a trait à la revue, jugée primordiale comme véhicule d'information auprès de nos membres répartis à travers tout le Québec, le Conseil de direction, en conformité avec les ajustements apportés au budget, lui accorde une portion de 12,58%, de 11,36% si on tient compte des revenus de la publicité.

Au chapitre des autres dépenses, le Conseil de direction a voulu, autant que possible, observer les vœux du congrès.

Les montants alloués aux frais de représentation et de transport s'expliquent par l'étendue du territoire couvert par la FEP, soit la presque totalité du Québec. Un montant représentant 50 % des cotisations est retournée aux conseils régionaux afin de leur assurer une pleine autonomie dans l'étude de leurs besoins.

L'écart entre la marge de manoeuvre votée par le Congrès et celle révisée par le Conseil de direction est de 9 164,00 \$ ce qui est peu par rapport au manque à gagner de 105 828,00 \$. Il reste quand même 31 227,00 \$ pour les dépenses non prévues (projets spéciaux, campagnes d'information, etc.)

LA QUESTION DE LA COTISATION

En ce qui concerne le montant de la cotisation de 15,00 \$ par session, votée par le Congrès, précisons qu'elle soutient avantagement la comparaison avec les autres universités.

Par exemple, à l'Université du Québec à Montréal, un montant de dix dollars est versé à une association qui regroupe autant les étudiants réguliers que les étudiants adultes, ce qui risque de diluer quelque peu les revendications de ces derniers.

Par ailleurs, seuls les étudiants de la Faculté de l'éducation permanente de

Suite p. 33

Prévisions budgétaires 1986/87

REVENUS

	Prévisions votées au Congrès	Révisées par le Conseil de direction
Cotisations	319 725,00 \$	274 000,00 \$
Publicité	64 102,00	21 000,00
Autres	32 000,00	15 000,00
	415 828,00 \$	310 000,00 \$

DÉPENSES

Masse salariale	189 615,00 \$	135 105,00 \$
Revue	89 103,00	60 000,00
Conseils régionaux	16 140,00	3 500,00
Frais de représentation	9 000,00	9 000,00
Fournitures de bureau	3 498,00	3 000,00
Papeterie, photocopie	3 932,00	2 280,00
Téléphone, poste	8 607,00	7 852,00
Frais de service	1 300,00	1 296,00
Frais de transport	12 500,00	12 168,00
Honoraires professionnels	3 500,00	3 500,00
Immobilisations	3 647,00	4 782,00
Conseil de direction	3 879,00	3 000,00
Conseil élargi	8 500,00	8 000,00
Frais de banque	508,00	590,00
Activités étudiantes	2 500,00	2 500,00
Centre de documentation	4 000,00	1 500,00
Information et communication	3 500,00	2 000,00
Varia	2 364,00	2 700,00
	366 093,00 \$	262 773,00 \$
Surplus (déficit)	49 735,00 \$	47 227,00 \$
Solde début période	⟨9 344,00 \$⟩	⟨16 000,00 \$⟩ prévisionnel
Solde fin période	40 391,00 \$	31 227,00 \$

SPINA-BIFIDA :

UNE MALFORMATION CONGÉNITALE QUI ATTEINT UNE PERSONNE SUR MILLE AU QUÉBEC

Le Spina-bifida se définit comme une malformation de la colonne vertébrale qui se développe dès les 3 premiers jours de vie de l'embryon. Bien que quelques hypothèses aient été formulées sur les causes de cette malformation, aucune ne semble entièrement plausible pour les chercheurs. Dans une société de haute technologie comme la nôtre, quel espoir pouvons-nous donner aux enfants atteints de Spina-bifida ?

■ Ginette Robillard

Le terme « Spina-bifida » décrit essentiellement un manque d'unification des vertèbres et de la moelle épinière. Ceci forme une hernie au niveau du dos. Cette ouverture de l'os laisse parfois s'extérioriser la moelle épinière. Il y a alors risque d'infection si aucune intervention n'est pratiquée dès la naissance.

DES RECHERCHES POUR TROUVER LA CAUSE

Certaines recherches effectuées en laboratoire chez des rats ont apporté quelques hypothèses sur les causes du Spina-bifida. En provoquant un manque d'oxygène dans l'utérus, on a créé artificiellement un embryon atteint de Spina-bifida. Cette étude ne demeure toutefois qu'une hypothèse et n'identifie pas réellement la cause. Pour l'instant, les chercheurs s'en tiennent surtout à la prévention et aux moyens d'améliorer la condition de la personne handicapée.

DES CHIFFRES

Actuellement, les statistiques prouvent qu'une personne sur mille naît atteinte d'un Spina-bifida au Québec. Bien plus encore ! Une autre forme de la maladie, le Spina-bifida « occulta » appelé aussi par certains médecins « malformation du tube neural »,

atteindrait 50 % de la population. Ce dernier type de Spina-bifida ne laisse apparaître aucune lésion. Il s'agit tout simplement d'une vertèbre mal soudée. La personne affectée peut n'avoir aucune séquelle durant sa vie mais la maladie pourra se révéler suite à un faux mouvement de la colonne.

UN DIAGNOSTIC PRÉCOCE GRÂCE À L'ÉCHOGRAPHIE ET À L'AMNIOCENTÈSE
Il y a quelques années, l'échographie n'était pas suffisamment perfectionnée pour déceler cette malformation au cours des premiers mois de la grossesse. Ce n'est que par l'amniocentèse qu'il devenait possible de définir un Spina-bifida à la condition que l'hernie dorsale soit ouverte et laisse échapper des alpha-protéines dans le liquide amniotique.

Aujourd'hui, la technologie plus raffinée en matière d'appareils radiologiques permet de déceler beaucoup plus nettement le Spina-bifida. Mais l'amniocentèse, bien que plus précise, n'est pratiquée qu'en cas de doutes sérieux de malformation (antécédents familiaux ou une première grossesse d'un enfant handicapé, ou encore lorsque la femme a plus de 35 ans). Aussi, cet examen n'est souvent disponible que

dans les grands centres urbains. Pour toutes ces raisons, il devient difficile de dépister à temps une malformation congénitale comme le Spina-bifida.

LA MALFORMATION PEUT ATTEINDRE LES NERFS OU LES MUSCLES MOTEURS

Selon la localisation de l'hernie, les lésions peuvent être mineures ou irréversibles. En effet, si la malformation se situe dans la région « sacrale » de la colonne, les vertèbres n'affectent pas la moelle épinière et, par conséquent, la malformation n'atteint pas les nerfs ou les muscles moteurs. Mais là où les problèmes deviennent majeurs, c'est lorsque cette même hernie se situe dans une région critique, telle la région lombaire. Les hanches, comme toutes les autres parties inférieures sont alors touchées. Ceci provoque, dans la majeure partie des cas, une paraplégie (paralysie des deux membres inférieurs) accompagnée d'une incontinence, tant du côté urinaire que du côté fécal.

Enfin, bien que l'hydrocéphalie, communément appelée « tête d'eau », ne soit pas reliée directement au Spina-bifida, il n'en demeure pas moins que les deux phénomènes sont associés dans 88 % des cas.

DEUX INTERVENTIONS PRATIQUÉES DÈS LA NAISSANCE

Il y a à peine vingt ans, aucun traitement n'était prodigué à l'enfant. Même certains parents d'un enfant naissant avec un Spina-bifida recevaient des médecins un certificat de décès et devaient retourner chez eux en attendant la mort du bébé.

Aujourd'hui, dans la plupart des cas, deux interventions essentielles sont pratiquées dès la naissance. La première consiste à contrer l'hydrocéphalie en insérant un drain à l'intérieur de la boîte crânienne. Ce dernier servira à dévier le surplus de liquide vers une autre partie du corps où il sera résorbé. Le dépistage rapide de l'hydrocéphalie s'avère d'une importance capitale, car cette lésion risque, si elle n'est pas traitée à temps, d'entraîner des dommages au cerveau par

la pression du liquide à l'intérieur du crâne et d'affecter ainsi l'intelligence de l'enfant.

La deuxième intervention consiste à enlever l'hernie dorsale en tentant de rectifier les anomalies situées au niveau des nerfs et des muscles moteurs. Par contre, dans les cas de paraplégie, il y a peu de chances d'améliorer les muscles affectés. Dans la majorité de ces cas, les personnes doivent se déplacer en fauteuil roulant ou avec l'aide d'appareils, tel le parapodium ou les béquilles.

LES SUPPORTS OFFERTS

Dans les cliniques spécialisées en Spina-bifida, on offre un support médi-



Certificat (suite p. 26)

place réservées à ces étudiants ainsi que le sort des étudiants de l'ancien certificat. »

Cette intégration d'un certificat de la FEP à un programme régulier vient s'ajouter à des expériences similaires réalisées avec les départements de criminologie, de traduction et avec l'École de relations industrielles. Il semble donc que l'Université de Montréal cherche à accorder plus d'attention aux programmes courts sévèrement critiqués l'année dernière par le comité ad hoc du Conseil des universités.

Finance (suite p. 31)

L'Université de Montréal ne se verront pas imputer des frais afférents de dix dollars par cours, frais imposés dans l'ensemble du réseau des universités québécoises.

Quoiqu'il en soit, le Conseil de direction sera mandaté pour mettre sur pied un comité chargé d'étudier la question des cotisations et d'en faire rapport au prochain Congrès.

Les résultats et le bilan de l'exercice financier 1985-86 qui se termine le 31 août 1986, vous seront présentés dans le prochain numéro de la revue.

La vérification des livres a été confiée par le Congrès à la firme Maheu & Noiseux.

cal approprié. On explique aux parents en quoi consiste réellement la malformation et quelles sont les interventions à effectuer. Ensuite, on aide les parents sur le plan psychologique en fournissant une équipe en psychologie pour mieux intégrer l'enfant au milieu familial. Sur le plan financier, le gouvernement accorde une allocation supplémentaire afin de subvenir aux besoins de l'enfant handicapé. Au surplus, il existe des plans de service offerts par l'Office des personnes handicapées du Québec.

Des subventions sont également accordées aux familles pour adapter le domicile en fonction de la personne handicapée.

L'ASSOCIATION DE SPINA-BIFIDA ET D'HYDROCÉPHALIE DU QUÉBEC

L'Association de Spina-bifida et d'Hydrocéphalie du Québec, créée en 1975, se compose en majorité de parents d'enfants atteints du Spina-bifida. L'Association intervient à deux niveaux. Elle joue d'abord un rôle sur le plan régional en assurant un contact direct avec les membres. Elle joue également un rôle sur le plan provincial en diffusant l'information à grande échelle et en tentant de sensibiliser, d'une part, les médecins et d'autre part, la population du Québec à l'existence du Spina-bifida et de l'Association.

UN AVENIR MEILLEUR POUR LA NOUVELLE GÉNÉRATION

Bien qu'il reste encore beaucoup à réaliser pour intégrer la personne handicapée dans le milieu social, scolaire et sur le marché du travail, le Québec a bien évolué sur ce plan contrairement à d'autres sociétés moins sensibilisées à la question.

L'Association du Spina-bifida et d'Hydrocéphalie du Québec mise de plus en plus sur la venue de la nouvelle génération qui aura eu la chance d'être intégrée normalement à tous les milieux de la société. Elle pourra jouir d'un avenir plus enrichissant, car la société aura enfin démystifié la personne handicapée en la côtoyant dans le quotidien et pourra ainsi plus facilement abandonner ses préjugés à son égard.

Ce que la personne handicapée recherche avant tout, c'est de mener une vie tout à fait normale, rien de plus. ■

Cet article a été rendu possible grâce à la précieuse collaboration de monsieur Jean-Paul Vallières, président depuis trois ans et demi, de l'Association provinciale du Spina-bifida et d'Hydrocéphalie du Québec.

Il est lui-même père d'une enfant atteinte de Spina-bifida, Valérie, maintenant âgée de six ans.

L'IMAGINAIRE DE TOURNIER



LOUISE LECLAIRE



Vous souvenez-vous de Robinson Crusoé et de Vendredi? Comme plusieurs, vous vous rappelez les grandes lignes de ce roman d'aventures de Daniel Defoe : la Virginie fait naufrage ; un seul marin survit (Robinson Crusoé) et se retrouve sur l'île perdue. Puis un jour, arrive un indigène que Robinson baptise Vendredi. D'où vient cet indigène? Notre mémoire ne peut malheureusement pas nous le préciser. Michel Tournier dans son roman *Vendredi ou les limbes du Pacifique* nous fait revivre à sa manière cette histoire invraisemblable mais captivante.

Tournier compose et crée avec la soli-

tude de son personnage comme s'il avait lui-même vécu sur cette île inconnue du monde. Nous sommes témoins de la civilisation de l'île par Robinson qui, même isolé du reste du monde, transpire la civilisation. Nous vivons avec le héros la révolte et le découragement d'un homme pour qui « seul le passé avait une existence et une valeur notable » ; la résignation qui l'amène à « consommer sans plus rêver ses noces avec son épouse implacable, la solitude » ; l'acceptation de reprendre en main son destin et « de maîtriser et d'appivoiser cette île pour en faire un milieu humain ». Nous prenons conscience avec Robinson de la force que procure la communauté à chaque individu et de

l'affaissement qu'elle engendre chez ce dernier lorsqu'il se retrouve totalement isolé. Nous lisons la Génèse avec lui afin d'y puiser conseils et réconfort. Et au comble de l'imaginaire, nous découvrons une nouvelle sexualité, union de l'homme et de la terre. Puis, à l'arrivée de Vendredi, nous réapprenons à vivre avec autrui et à faire preuve d'indulgence et de tolérance. Nous devons même réapprendre à vivre à sa façon primitive. Si vous voulez vous délecter tout comme moi du fruit de l'imagination de Tournier, aventurez-vous et lisez *Vendredi ou les limbes du Pacifique*. ■

Vendredi ou les limbes du Pacifique, Michel Tournier (éditions Gallimard 1972, collection Folio # 959, 282 pages, 4,50 \$)

C'EST À TRENTE ANS...



LOUISE LECLAIRE



« C'est à trente ans que les femmes sont belles, avant, elles sont jolies, après, ça dépend d'elles... ou bien de vous. »

Quelle vérité transportent ces paroles éternelles de Jean-Pierre Ferland ! Dans le roman de Janine Boissard, *Une femme réconciliée*, Séverine prend mari très jeune. Didier, son époux, est attiré par sa jeunesse, sa naïveté et sa pureté d'adolescente. Gamine, comme il la voit ou se plaît à la considérer, elle le reste toute sa vie pour le ravir, comme au premier jour. Une seule grossesse, Juliette, après, plus rien. Un mariage traditionnel érigé sur des pilotis bien fragiles : dure réalité de la vie ; désillusions d'une

jeunesse innocente. Puis, un jour, une femme, « une vraie femme » comme dit Didier ; et il part.

Séverine, désabusée, reste seule face à ses quarante ans. Le temps s'écoule. Elle travaille. Sa vie est platonique jusqu'au jour où elle rencontre Vincent : l'homme, l'amour, l'épanouissement et, déjà, la peur de perdre ce nouveau bonheur. Elle découvre son corps de femme mûre et apprivoise les plaisirs charnels que l'amour éveille. Plaisirs naturels qui jaillissent au creux d'elle grâce à l'amour total et véritable d'un homme évolué, tendre et sincère.

Ce roman ne raconte pas seulement la vie de Séverine, mais la vie de plusieurs femmes qui se reconnaîtront au fil des

pages. Nous pénétrons dans l'intimité la plus profonde d'un couple. Nous avons envie de nous substituer aux héros surtout lorsque l'auteure nous décrit, avec les mots qu'il faut, leurs scènes d'amour les plus secrètes. Mais un seul hic : la fin qui me déçoit. Je ne vous la dévoile pas, car ce serait détruire toute illusion. Enfin, si vous avez lu *Nouvelles relations entre hommes et femmes*, dont j'ai fait la critique dans l'édition de mars de cette revue, vous aurez plaisir à reconnaître et à analyser les grands principes de la féminité et de la masculinité énoncés par le docteur Goldberg. Bon voyage à travers l'épanouissement d'une femme réconciliée! ■

Une femme réconciliée, Janine Boissard, éditions Fayard 1986, 297 pages, 19,95 \$

DÉCOUVREZ MAINTENANT l'incomparable **CLERMONT**



POUR VOUS SERVIR

VOITURES D'OCCASIONS A-1

LE MEILLEUR CHOIX

LE MEILLEUR SERVICE

- Une étude auprès des clients de tous les concessionnaires GM du grand Montréal a accordé le plus haut taux de satisfaction à Clermont.
- Le plus grand choix de véhicules, répartis sur quatre étages intérieurs
- L'emplacement le plus pratique. De l'Université de Montréal.
- Nous payons le meilleur prix pour votre échange
- Vaste choix de voitures d'occasion
- Location à long terme. Nous louons toutes marques et modèles
- Financement sur place
- Plan de protection mécanique disponible

J'ai tout compris !



CLERMONT

CHEVROLET · OLDSMOBILE INC.

5363, rue St-Denis, Montréal, 279-6301

MOURAD ABOUNNAAIM LUCETTE ALBERT SUZANNE ALBERT MARIE-MARTHE ALEXANDRE LOUISE ALLAI
YIE BANVILLE MARCEL BARIL MARJOLAINE BARRETTE ANNE-MARIE BEAUPRÉ BRIGITTE BECHEAU MARIE
TAN BERNIER DANIELLE BERTRAND GINETTE BILODEAU SYLVIE BISSONNETTE RAYMONDE BLAIS LISETTE
RE NICOLE BOUCHARD NORMAND BOUCHARD DENISE BOURBEAU JOHANNE BOURBONNAI
CHAGNON ARLINE CHAMPA GNE JACQUES CHARBONNEAU HELENE CHOU
JOCELYNE CORBEIL D ENISE COTE SOLANGE COULOMBE MARIET
GUY DESCHAMBEAULT SIM ONE DESCHAMPS LOUISE DESMARAIS VIATEU
NT NICOLE DUPERE DIANE DU QUETTE VIVIANE DUSSART LINDA FARMER
NIER JOSEE GAGNON SOLANG E GAGNON PIERRE GASSE MICHELINE GA
E RENAUD GOSSELIN MARIE-PA ULE GRAVEL MICHELINE GRAVELINE DAN
GUIMOND ODETTE GUIRGUIS FR ANCE HAMEL GISELE HAMELIN JACQUELIN
IERBU SYLVIE HOUDE NICOLE H UARD JOSE-LOUIS JACOME PAULETTE JEA
ERRE JACQUES JOBIN PAULINE J OLY LISETTE LABARRE BERTHE LABBE LORRAI
E CELINE LAINESSE MICHELINE LA LLI ISABELLE LAMPRON LISE LAMBERT MIREIL
GINETTE LAPOINTE ROLLANDE LAPO RTE MICHELINE LAROCHE MARTHE LAURIN M
E-LAURE LEBEUF DENIS LEBLANC RD ERNST LEBLANC LISE LECLAIR LOUISE LECLE
RE MONIQUE LEMAY GINETTE LEPAGE JEAN LETOURNEAU THERESE LEVASSE
DOMINIQUE MAHEUX ELIA NE MAIRE DANIEL MAJOR MICHELLE MAJOR GIAN
UCIE MASSE HUGUETTE ME NARD MICHEL MENARD NICOLE MERCIER MARTH
LT BERNARD MORENCY LINE MORIN PIERRETTE MORIN SOPHIE NASR JEA
NICOLE PATRY CELINE P CK PIERRE PEYSKENS DOMINIQUE PHILION ELZIE
PROULX LOUISE RA COT LISE RAVACLEY DANIEL RENAUD PAULINE RI
OISE ROY GERARD SAINT-VICTOR MADELEINE SANFACON DIANE
MONIQUE SENEAL NE SIMARD THERESE SIMARD JACQUELINE SI
IA SYLVESTRE CLAU TALBOT JOHANNE THIBAUT MYRIAM TOUSS
VAILLANCOURT OLE VARIN RENEE VEZINA LYNE VIGNOLA S
MOURAD ABOUN M LUCETTE ALBERT SUZANNE ALBERT MARIE
OCELENE ANTOIN COLE ARMSTRONG FRANCINE AUTHIER CLA
MARJOLAINE BA RRETTE ANNE-MARIE BEAUPRÉ BRIGITTE
MONIQUE BELA NGER LOUISE BELZILE PHILIPPE BENSIMC
LLE BERTRAND GINETTE BILODEAU SYLVIE BISSONNETTI
EILLE BOIVIN CHRISTINE BONENFANT SUZANNE BON
E NICOLE B UCHARD NORMAND BOUCHARD DENIS
IS MADELEI E BOURGET LISE BRASSARD DANIEL E
OUISE CARO N MICHEL CHAGNON ARLINE CHA
HELENE C HOUINARD MICHELLE CHRETIE
OUTIER TEN KOUDOUGOU COMPAORE J
E COTE SOL ANGE COULOMBE M
NCHÉ MAR
U YVETTE
OUTURIER
ROLLE D
NÉ DE
VREAU

ALLAI
CELLES G
IT CHLOE DESCHAMPS